

COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES

ENQUETE PUBLIQUE

Relative au projet de Plan Local d'Urbanisme

De la ville de Corbeil-Essonnes

(VOLUME 2)

- Annexe 7

pétitions, courriers, observations du registre 1

Corbeil-Essonnes le 13 Juin 2013

④ rectifié 1

Courrier n° 1 reçu par le
Commissaire enquêteur le
3/06/2013.

M. et Mme PENHOÛET Jean
22 Avenue du 8 Mai 1945
91 100 Corbeil-Essonnes
Tél: 06 18 57 33 29

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous profitons de "l'avis d'enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme" pour rappeler notre courrier du 27 mars 2013 (ci-joint) adressé à M. DANTU (adjoint au Maire de Corbeil-Essonnes).

Depuis, nous avons pris connaissance d'un "plan de division" établi par "Terre 360" (géomètres experts) qui ne correspond pas pour la construction envisagée aux règles du PLU (courrier de M. DANTU du 10/1/13 joint).

Notre propos n'est pas de nous opposer à une construction, mais celle-ci devra respecter strictement les règles édictées (courrier de la mairie du 10/1/13) et rien déroger en aucun cas et pour quelque raison que ce soit.

Nous renouvelons notre demande de connaître, dès qu'il sera confirmé, le projet de construction avec son implantation sur le lopin issu de la division de la parcelle 306.

Vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos respectueuses salutations.

P. J. : 2

JP

Penhouët



CORBEIL-ESSONNES

LE MAIRE

le 10 JAN. 2013

Affaire suivie par :
Claire MAUNY
Service ETUDES URBAINES
Réf : JPB/AP/MD/RC/MH/CV/CM/C12.C 402
Tél. : 01.60.89.70.06
Fax : 01.60.89.72.46

Monsieur et Madame PENHOUE
22, avenue du 8 Mai 1945
91100 CORBEIL-ESSONNES

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre venue en mairie, en date du 6 décembre dernier, et souhaite vous apporter quelques éléments complémentaires.

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme est en cours de finalisation et plusieurs ajustements sont envisagés afin de répondre aux besoins de tous et aux objectifs de densification imposés par l'Etat.

Aussi, le règlement de la zone pavillonnaire dite « UH » doit répondre non seulement aux besoins des maisons individuelles mais aussi aux logiques de lotissement.

Dans le cas de la division d'une parcelle d'une largeur¹ inférieure ou égale à 12 mètres pour la construction d'un pavillon en lot arrière, deux configurations sont envisageables :

- dans le cas où le chemin d'accès est d'une largeur maximum de 3.50 m, la construction principale doit être implantée en recul et ne peut s'implanter sur les limites séparatives ;
- dans le cas où le chemin d'accès dit « circulation interne » est d'une largeur minimum de 5 m, la construction peut s'implanter sur les deux limites séparatives.

¹Le calcul de la largeur du terrain s'effectue au droit de la construction.



Aucune ouverture créant des vues directes ne peut être créée en limite séparative.

J'attire votre attention sur le fait qu'en cas d'implantation de la construction en recul d'une limite séparative, les marges à respecter sont les suivantes :

En l'absence de vue(s) directe(s), la marge de recul doit être au moins égale à la moitié de la hauteur à l'égout de la façade avec un minimum de 2,50 m.

En cas de vue(s) directe(s), la marge de recul doit être au moins égale à la différence d'altitude entre tout point de la vue directe et le terrain naturel avec un minimum de 8m.

Le service des études urbaines reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire et par délégation
Sylvain DANTU
Adjoint au Maire
délégué à l'urbanisme, aux travaux,
à l'entretien de la voirie et des
bâtiments communaux



Hôtel de Ville
Monsieur Sylvain Jante
Adjoint au Maire
2 Place Galiziani
91108 Corbeil - Essonnes

Affaire suivie par Claire Mauny
Service Etudes Urbaines
Ref: J.PB/AP/MD/RC/MHICV/CM/C12.C402

Le 27 Mars 2013

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10/1/13 et vous en remercions.

Nous comprenons que les logiques de lotissement ainsi que la législation en vigueur impliquent les règles de constructions suivantes:

En cas d'absence de vue, la maison doit être construite avec un minimum de 2,50 m de recul par rapport aux limites séparatives avec les voisins.

En cas de vue directe, la maison doit être construite avec un minimum de 8 m par rapport aux limites séparatives avec les voisins.

La construction envisagée sur le terrain mis en vente par votre voisine devra donc prendre en compte ces règles et ne pas déroger en aucun cas.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous communiquer, dès qu'il sera connu, le projet de construction avec son implantation sur le plan issu de la division de la parcelle 306.

Vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.



M. et Mme PENHOUËT Jean
22 Av. des 8 Mai 1945
91100 Corbeil - Essonnes
Tél: 06 18 57 33 29



Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, ~~Monsieur~~..... DUVAL..... Annie.....

Adresse..... 3, Bvd. Jean Jaurès..... 91100.....

Signature.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

N^o = 2 registre 1

Jean-Luc COMBRISSON
21, Rue Lavoisier
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. : 06 51 34 21 96

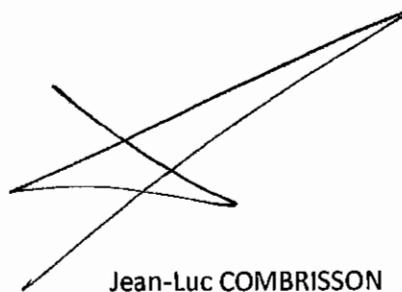
Corbeil-Essonnes, le 13 juin 2013

Monsieur Daniel SOMARIA,
Commissaire-enquêteur (Projet de PLU)
Mairie de Corbeil-Essonnes
11, avenue Darblay
91100 Corbeil-Essonnes

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser mes observations sur le dossier d'enquête publique, relative au projet de Plan Local d'Urbanisme et de bien vouloir les consigner dans le registre d'enquête.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Jean-Luc COMBRISSON

PJ : Observations relatives au projet de PLU



21, Rue Lavoisier

91100 CORBEIL-ESSONNES

Observations sur le dossier d'enquête publique, relative au Plan Local d'Urbanisme de Corbeil-Essonnes

Dans le projet de PLU de Corbeil-Essonnes, soumis à enquête publique du 5 juin au 6 juillet 2013, il apparaît que le site du Moulin du Laminoir (Rue Lavoisier) est classé en zone d'habitat (UH) alors qu'il est actuellement classé en zone UL, réservée aux Equipements publics. Le classement en zone UL de cette propriété, acquise par la Commune il y a une quinzaine d'années, correspondait à la volonté municipale d'y réaliser fort opportunément une Maison de l'Eau et de l'Industrie, compte tenu du caractère patrimonial et historique marqué de ce site.

En effet, le Moulin du Laminoir (ou Moulin Hutteau) est un élément fort de l'identité de la ville de Corbeil-Essonnes, pour les raisons suivantes :

- Architecture intéressante (notamment sur la façade Est) qui a conduit à envisager l'inscription de ce Moulin à « l'inventaire des bâtiments remarquables », conformément au PADD qui évoque « l'effort particulier devant être porté à la mise en valeur du patrimoine industriel ».
- Patrimoine scientifique et technique, lié aux recherches et expérimentations des grands chimistes LAVOISIER (Père du principe de conservation de la matière et découvreur de la molécule d'eau) et BERTHOLLET.
- Histoire économique découlant du rôle majeur des Moulins de Corbeil-Essonnes parmi lesquels le Moulin du Laminoir qui a fait l'objet d'activités riches et diverses (voir les publications de l'association « Mémoire et Patrimoine Vivant » ainsi que les thèses et études de nombreux architectes, historiens et archéologues).
- Proximité des édifices classés (Eglise Saint-Etienne et Commanderie Saint-Jean) qui attestent de la richesse historique de ce quartier qui a, par ailleurs, joué un rôle essentiel dans le développement de l'industrie nationale des poudres et explosifs.

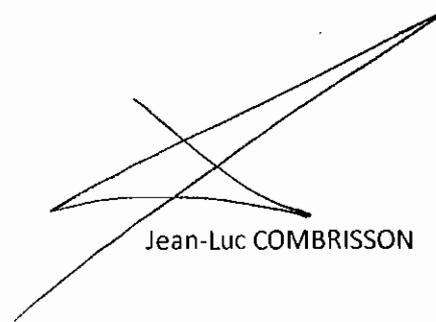


Il faut ajouter à ces aspects patrimoniaux et historiques, le rôle important de ce site dans la gestion de la rivière Essonne, notamment dans le cadre de la lutte contre les inondations et pour la prise en compte de la continuité écologique. Ce foncier contient en effet un complexe hydraulique (plusieurs bras de rivière, de nombreuses vannes, un déversoir ...) tellement important que le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau) y a réalisé des investissements conséquents, consacrés à la restauration et la régulation des ouvrages hydrauliques, à la réfection des berges ainsi qu'à la création d'une passe à poissons.

On peut enfin ajouter que cette propriété, une île difficilement accessible au plan routier (accès unique par un pont étroit, débouchant sur un carrefour aux mauvaises caractéristiques techniques), non raccordée au système d'assainissement d'eaux usées et dont les nombreux équipements hydrauliques doivent être gérés par le SIARCE, paraît particulièrement inadaptée pour recevoir de l'habitat, même s'il pourrait être tentant de céder ce patrimoine à un promoteur immobilier pour faire bénéficier le budget de la Collectivité d'une recette supplémentaire.

Aussi, compte tenu du statut communal de cette propriété, de sa richesse historique et patrimoniale, de son rôle essentiel en matière d'hygiène et de sécurité publiques, des engagements financiers importants consentis par la Puissance publique (essentiellement le SIARCE) et de l'inadaptation de cette île pour recevoir de l'habitat, je sollicite le classement en zone UL des parcelles référencées au cadastre AO 2, AO 3 et AO 4, afin d'y interdire toute opération immobilière d'habitat.

Au cas où il ne serait pas accédé à cette demande, je me réserverais la possibilité de donner les suites judiciaires qui conviennent, tant auprès des juridictions administratives que civiles et pénales.



Jean-Luc COMBRISON



N° 14 page 1

cahier n° 16

Corbeil-Essonnes - Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... LE GLATIN André.....

Adresse..... 16 rue André Bazine - 91100 Corbeil-Essonnes.....

Signature.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

remis au commissaire enquêteur le 21/06/13.

Christian BERNADAT
78bis, chemin de la Ferté Alais
91100 CORBEIL-ESSONNES
☎ 01.60.88.30.00

le 17 Juin 2013

⑥ registo 1

Monsieur Serge DANTU
Hôtel de Ville
Place Galignani
91100 CORBEIL-ESSONNES

Objet : modification du PL

Monsieur,

Je suis en possession d'un terrain de 1833 m² situé chemin des Longaines dans une zone classée naturelle. La parcelle porte le n° BP5.

En 2010, j'avais adressé un courrier à Mr BECHTER lui demandant le dézonage de cette zone afin qu'elle devienne constructible. Sa réponse fut qu'il fallait attendre les révisions du PLU.

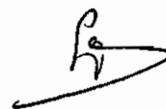
Je pense que cette modification intéresserait les autres propriétaires qui, comme moi, pourraient ainsi envisager soit de faire construire, soit de revendre leur parcelle au prix du m² constructible.

La finalisation du projet du PLU arrivant à son terme, pouvez-vous me donner une réponse positive à ma demande ? Sinon, quels sont les projets envisagés pour tous ces terrains laissés en friches depuis des années ?

Je vous remercie par avance de votre réponse et suis à votre disposition pour un éventuel rendez-vous.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.





le 24 Juin 2013



Vierne Catherine

De: Claire CHAMONT [claire.chamont@wanadoo.fr]
Envoyé: lundi 24 juin 2013 14:01
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Reclassement du moulin et de ses abords, rue Lavoisier, en zone UL

Monsieur,

Dans le projet de Plan Local d'Urbanisme de Corbeil-Essonnes du 5 juin au 6 juillet, nous avons été surpris de voir que le Moulin du Laminoir et ses abords, situé rue Lavoisier, est classé en zone d'habitat UH alors qu'il est actuellement cassé en zone UL réservée aux équipements publics.

L'Association des Résidants du Quartier de la Poudrerie (A.R.Q.P.), qui regroupe les habitants du quartier occupé au 19ème siècle par l'ancienne Poudrerie d'Essonnes (à savoir les rues Lavoisier, Louis Robert, Berthollet, de la Poudrerie, de Gournay - de la rue Louis Robert à la rue de la Poudrerie - et du Laminoir - de la rue Lavoisier à la rue Louis Robert -) et compte plus de 50 adhérents, demande à ce que les parcelles référencées 2, 3 et 4 au cadastre, feuille 000 AO 01, respectivement au 22, 20 et 18 rue Lavoisier, restent en zone UL, compte tenu des perturbations que le classement en zone UH pourrait engendrer.

Différents projets d'aménagements publics (réhabilitation du moulin Hutteau et de la maison Phalempin, situés aux 20 et 22 rue Lavoisier, pour accueillir des équipements publics, aménagement de la zone occupée par les garages situés au 22 rue Lavoisier en jardin public par exemple) pourraient en effet valoriser ce site historique alors que la construction de bâtiments d'habitation ne ferait que dénaturer ce site remarquable.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la demande de notre Association, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée,

Claire CHAMONT

Présidente de l'Association des Résidants du Quartier de la Poudrerie

12 rue Louis Robert

91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél: 01 64 96 10 86 - 06 88 77 38 53

07 registre 1

Courrier n°3 reçu par le commissaire enquêteur le 24/06/2013

Monsieur VALLET Hervé
195, bd John KENNEDY
91100 CORBEIL-ESSONNES

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
11, avenue DARBLAY
91100 CORBEIL-ESSONNES

Corbeil-Essonnes le 23 juin 2013

Lettre Recommandée avec accusé de réception

Objet : Contestation de modification de PLU

Monsieur le Maire,

Par la présente nous souhaitons vous informer que suite à notre réunion du jeudi 13 juin 2013, comme vous nous l'avez conseillé, nous avons saisi avec nos voisins le commissaire enquêteur.

Nous vous prions de trouver ci-joint copie du courrier que nous lui avons adressé ce jour, démontrant le désaccord de mes voisins et de moi même sur le projet de modification du PLU.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez sur ce problème et pour la solution que vous pourrez y apporter.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Mr Hervé VALLET



Monsieur SOMARIA Daniel
COMMISSAIRE ENQUETEUR
HOTEL DE VILLE
11, avenue DARBLAY
91100 CORBEIL-ESSONNES

Objet : Contestation de modification du PLU

Corbeil-Essonnes le 22 juin 2013

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous soussignés :

- Mr VALLET, demeurant au 195, bd John KENNEDY à Corbeil-Essonnes.
- Mr TAMPONNET et Mme SULCAS demeurant au 193 bd John KENNEDY à Corbeil-Essonnes.
- Mr et Mme PEIREIRA demeurant au 193 bis bd John KENNEDY à Corbeil-Essonnes.
- Mme HERVIER et Mr BITAN demeurant au 189 bd John Kennedy à Corbeil-Essonnes.

Souhaitons contester par la présente la modification du PLU en projet réduisant considérablement la constructibilité de nos parcelles de terrains.

En effet, le 195 bd John KENNEDY, composé des parcelles AX008 et AX98 est situé sur 3 zones différentes du présent PLU en vigueur depuis 2005.

Celui-ci permet de réaliser sur ces parcelles, une construction d'environ 4850 m² de Shon.

Avec le futur PLU en projet, il devient impossible de construire du fait que ces parcelles deviennent en limite avec la zone UH.

La distance de 8m obligatoire ne permet pas d'implanter une construction supérieure à 600 m² Shon environ et rend la parcelle AX98 située en zone UC inconstructible alors qu'elle se situe dans la zone la plus dense.

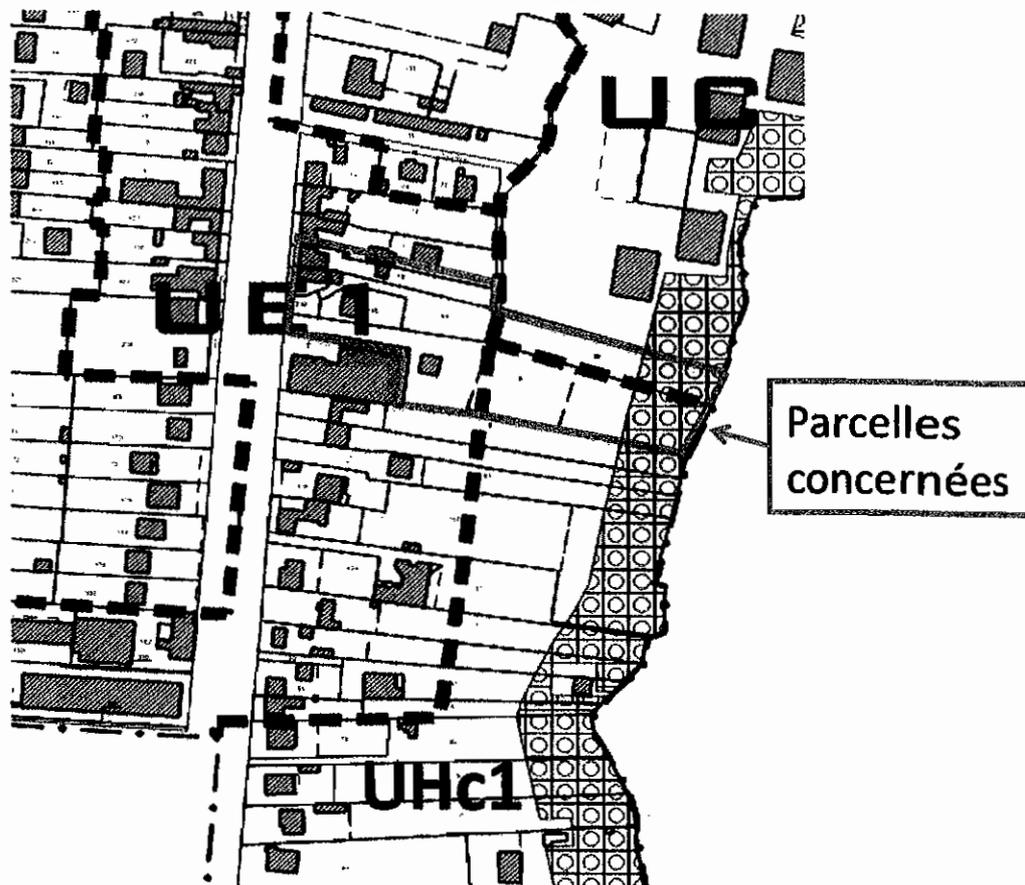
Au 189, 193, 193 bis bd John KENNEDY, les parcelles actuellement en zone UE1, se retrouveront en zone UH, réduisant ainsi leur constructibilité de 75 % environ.

Sur le plan architecturale, nous ne comprenons pas cette décision car l'ensemble de ces terrains est entouré de constructions récentes de collectifs denses.

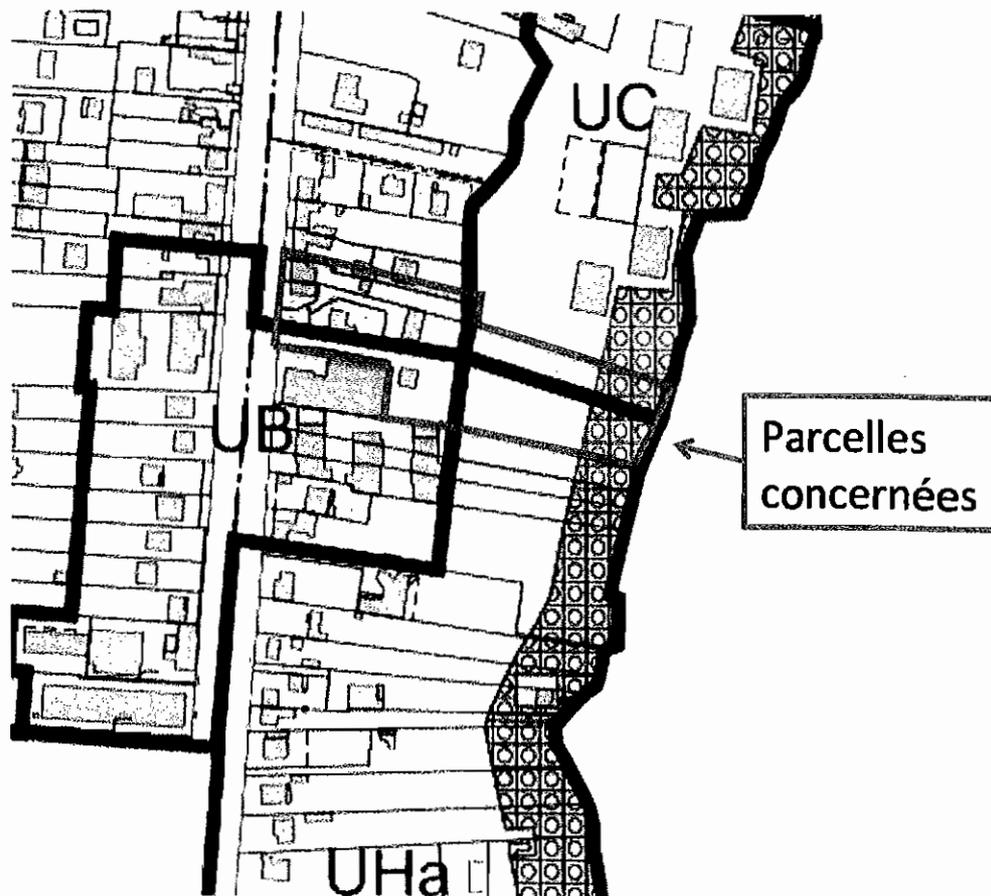
Le N° 195, est en contre bas de la route avec à l'est un collectif R+4 de plus de 100 logements et à l'ouest un collectif récent de 66 logements en R+3. Même si une construction était envisagée sur ce site, elle ne serait pas visible de la route et s'harmoniserait parfaitement au tissu urbain actuel.

Nous demandons donc que soit maintenu le zonage actuel sur notre secteur ou à défaut qu'il soit adapté suivant le plan ci-joint :

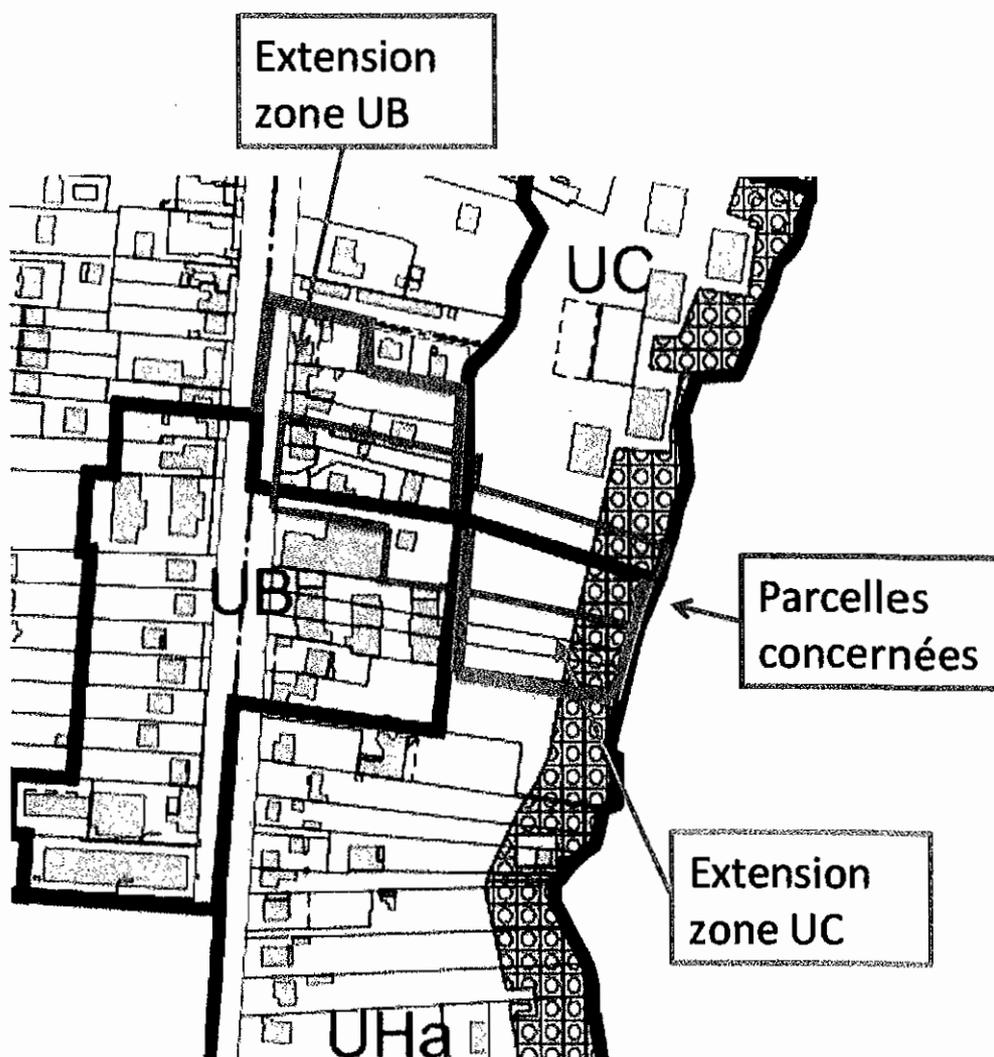
Etat Actuel (PLU 2005)



Etat projeté (PLU 2013)



Etat Souhaité



Dans l'attente nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

Mr VALLET

Mr TAMPONNET et Mme SULCAS

Mr et Mme PEIREIRA

Mme HERVIER et Mr BITAN

**LE PRESIDENT**

Le Coudray-Montceaux, le

20 JUIN 2013Affaire suivie par : **MARC SAVELLI****DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES**Réf. : **MS/CV E13060214S**Tél : **01.69.22.32 05**Fax : **01.69.22.34.00****MAIRIE DE CORBEIL-ESSONNES****MONSIEUR JEAN-MICHEL FRITZ****PREMIER ADJOINT AU MAIRE****HOTEL DE VILLE****PLACE GALIGNANI****91100 CORBEIL-ESSONNES****Objet** : Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

La ville de Corbeil-Essonnes a engagé, en date du 22 février 2010, une révision de son P.L.U. Le projet a été arrêté au Conseil Municipal du 25 février 2013 et une enquête publique est en cours jusqu'au 6 juillet prochain. Les personnes publiques associées viennent d'être consultées.

Par la présente, je souhaiterais que vos services positionnent un emplacement réservé le long du boulevard Henri Dunant sur l'ensemble des parcelles, telles que désignées sur l'extrait de plan cadastral ci-joint.

En effet, le projet de Palais des Cultures et de l'Europe adjacent va générer des besoins en stationnement supérieurs aux 80 places initialement prévues.

De plus, le plan de circulation devra, éventuellement, être revu sur ce micro secteur afin d'intégrer les connexions entre le réseau de voirie existant et ce futur équipement, ou encore avec le futur groupe scolaire prévu chemin des Mozards.

Enfin, ce secteur est d'ores et déjà un point de régulation pour plusieurs lignes de bus, non sans causer quelques nuisances aux nouveaux riverains du quartier, et il est nécessaire de le maintenir en le réorganisant.

Pour ces trois raisons principales, il est indispensable de modifier le classement actuel des emprises hachurées et de mettre un emplacement réservé, ce qui permettrait le lancement éventuel d'une D.U.P afin de mener à bien ce projet dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Adjoint au Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre BECHNER

Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes**Copie** : Monsieur Daniel SOMARIA, Commissaire-Enquêteur.**Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes**

Rond-Point de la Demi-Lune ■ RN7 ■ BP 14 ■ 91830 Le Coudray-Montceaux

Tél. : 01 69 90 86 70 ■ Fax. : 01 69 90 86 79 ■ www.agglo-seinssonnes.fr

Vierne Catherine

De: amarson@free.fr
Envoyé: mercredi 26 juin 2013 14:19
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Révision du PLU
Pièces jointes: Révision PLU 2013.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Je vous prie de trouver ci-joint notre contribution à la révision du PLU 2013.
Avec nos sincères salutations,

Anne-Marie Marson

.....
Monsieur, Madame,..... Corbeil-Essonnes, le 26 juin 2013

A Monsieur le commissaire-enquêteur

Hôtel de ville,

Corbeil-Essonnes

En redéfinissant son projet local d'urbanisme, la municipalité tente avant tout de stopper les dégâts causés par le précédent voté en 2005.

Aux côtés de la nécessaire rénovation des 3 quartiers des Tarterêts, de La Nacelle, de Montonsel, décidés et financés par l'Etat dans le cadre du projet ANRU, la municipalité a permis pendant des années aux promoteurs de faire « main basse sur la ville » et a ainsi tourné le dos aux exigences d'un urbanisme d'une « ville à vivre ».

Cette politique s'est traduite par :

- la destruction de pans entiers de notre patrimoine (La Papeterie, la poste, la gendarmerie, de nombreuses maisons bourgeoises) ;
- l'absence de contraintes en matière de constructions (densité insupportable côté Est du boulevard H. Dunant, juxtaposition d'immeubles et de pavillons au mépris des intérêts des habitants en de très nombreux endroits de la ville, insuffisance des parkings privés et transfert du stationnement de manière envahissante et anarchique sur le domaine public et saturation de celui-ci ;
- l'absence d'obligations de financement d'équipements publics (écoles, crèches...);
- la destruction d'espaces naturels ;
- l'absence de relance d'activités économiques autres que des plates-formes logistiques et cités commerciales à la périphérie de la commune.

En ouvrant ce dossier du P.L.U, le maire reconnaît lui-même les dégâts causés à la ville et à ses habitants, dégâts dénoncés avec raison par de nombreuses associations ces dernières années.

Le nouveau projet répond-il aux besoins des habitants et de notre ville ?

Aujourd'hui, notre ville compte 1.400 demandes de logements, malgré les 5.000 logements construits ces dernières années par les promoteurs privés. 70 % des habitants travaillent en dehors de la commune, les activités économiques ont presque totalement disparu du centre-ville. Notre commune est en train de devenir une ville dortoir pauvre (endettement de 2.200 Euros par habitants) et risque demain d'être incapable de peser sur l'évolution territoriale annoncée. La non desserte de Corbeil-Essonnes par le tram-train Massy-Evry en est un triste exemple.

Le nouveau P.L.U. doit donner à notre ville les moyens de se construire une nouvelle identité, celle d'une « ville à vivre ». Celle-ci passe par :

- Le développement d'une politique du logement en prise avec les besoins et les moyens des habitants (coût, surface, qualité, emplacement), et non pas de satisfaire des opérations Immobilières à usage de placements financiers qui ne permettent pas de fixer les nouvelles populations.
- La réservation des zones stratégiques proches de la gare, en bord de Seine et de la Francilienne pour des activités économiques non polluantes, conditions de la relance des commerces. Ces zones représentent une ressource rare dans le « sud francilien » et doivent faire l'objet d'une politique volontariste de la municipalité.
- La préservation de zones pour répondre aux besoins de la commune en équipements publics (exemple de la zone mitoyenne du stade L. Mercier menacée de devenir une zone de logements).
- La valorisation du patrimoine immobilier ancien, qui contribue à affirmer une des spécificités de notre commune.
- La préservation des espaces naturels, en particulier le classement du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible.

Avec les évolutions annoncées des territoires, le PLU doit permettre à Corbell-Essonnes de valoriser ses ressources afin de mieux affirmer son identité de « ville à vivre » et non continuer à permettre, voire encourager la seule réponse aux besoins en logements de l'Île de France.

Nom : Prénom : signature :

MARSON Anne-Alice

ANNE ALICE MARSON

10 registre 1

mail n° 11

Vierne Catherine

De: mh.bacon [mh.bacon@wanadoo.fr]
Envoyé: mardi 2 juillet 2013 07:28
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: plu

Monsieur le commissaire enqueteur,

Je m'oppose fermement au déclassement de la parcelle située à coté du stade mercier.

Il n'y a eu aucune conertation avec les riverains et aucune étude sérieuse d'impact sur la création d'une nouveau projet immobilier.

Il parait raisonnable de ne pas surcharger cette partie de la ville déjà engorgée par les projets existants.

En tant que membre de la commission extra municipale d'urbanisme, je suis profondément choquée que ce déclassement n'est pas été discuté pendant les travaux de la commission, il n'a donc pas été approuvé par les membres de la dite commission.

M H BACON

no system 1

mail n° 4 -

Vierne Catherine

De: alain MIGLOS [alain.miglos@orange.fr]
Envoyé: mercredi 26 juin 2013 21:56
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Pétition
Pièces jointes: Pétition PLU.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma pétition concernant l'enquête publique relative au P.L.U.

Cordialement.
AM.



10 m 1

Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,... soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Leconte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, complètement imperméabilisés, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

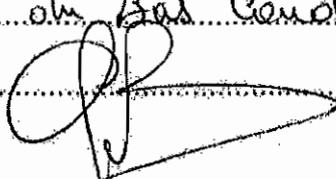
Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... MIGUÉS Alain.....
Adresse..... 19 rue du Bas Condray - CORBEIL-ESSONNES.....
Signature..... 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org> ou <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

10 Bis route 1

mail 5

Vierne Catherine

De: segot.charles@aliceadsl.fr
Envoyé: jeudi 27 juin 2013 09:41
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: PLU
Pièces jointes: plu2 001.jpg

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,
Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de
modifications du projet de PLU.
Madame, Monsieur, *Ségolène Charpentier*
Adresse: *39 Route de la Vallée 91100 CORBEIL*
Signature: *Ségolène Charpentier*
à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :
confluence91@orange.fr
commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr
Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

<http://zimbra.aliceadsl.fr/zimbra/mail>

27/06/2013

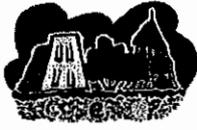
N^e M cylo 1

mail n° 6

Vierne Catherine

De: Nicole Meresse [nicole.meresse@free.fr]
Envoyé: vendredi 28 juin 2013 08:59
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: PETITION PLU 2013.pdf - Adobe Reader
Pièces jointes: PETITION PLU 2013.pdf

De la part de Nicole MERESSE
16 rue des Remparts
91100 CORBEIL-ESSONNES



Mayra A

Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

- Nous demandons le maintien en l'état du PLU de 2005 de la délimitation de la zone ULa (sise à Robinson) d'un COS de 0,06.

◆ **Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)**

- Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non-crédation d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

- Nous demandons la suppression de l'espace réservé n° 4 dans la zone N du Cirque de l'Essonne.

◆ **Stationnement**

- Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique.

- Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

◆ **Etude hydrogéologique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

◆ **Espaces verts**

Nous demandons dans les zones UB UC - d'habitat collectif - et UH, que davantage d'espaces verts paysagés protégés soient délimités.

◆ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur, Pierre MICHARD

Corbeil-Essonnes, le 26 juin 2013

A Monsieur le commissaire-enquêteur
 Hôtel de ville,
 Corbeil-Essonnes

En redéfinissant son projet local d'urbanisme, la municipalité tente avant tout de stopper les dégâts causés par le précédent voté en 2005.

Aux côtés de la nécessaire rénovation des 3 quartiers des Tarterêts, de La Nacelle, de Montonseil, décidés et financés par l'Etat dans le cadre du projet ANRU, la municipalité a permis pendant des années aux promoteurs de faire « main basse sur la ville » et a ainsi tourné le dos aux exigences d'un urbanisme d'une « ville à vivre ».

Cette politique s'est traduite par :

- la destruction de pans entiers de notre patrimoine (La Papeterie, la poste, la gendarmerie, de nombreuses maisons bourgeoises) ;
- l'absence de contraintes en matière de constructions (densité insupportable côté Est du boulevard H. Dunant, juxtaposition d'immeubles et de pavillons au mépris des intérêts des habitants en de très nombreux endroits de la ville, insuffisance des parkings privés et transfert du stationnement de manière envahissante et anarchique sur le domaine public et saturation de celui-ci ;
- l'absence d'obligations de financement d'équipements publics (écoles, crèches...) ;
- la destruction d'espaces naturels ;
- l'absence de relance d'activités économiques autres que des plates-formes logistiques et cités commerciales à la périphérie de la commune.

En rouvrant ce dossier du P.L.U, le maire reconnaît lui-même les dégâts causés à la ville et à ses habitants, dégâts dénoncés avec raison par de nombreuses associations ces dernières années.

Le nouveau projet répond-il aux besoins des habitants et de notre ville ?

Aujourd'hui, notre ville compte 1.400 demandes de logements, malgré les 5.000 logements construits ces dernières années par les promoteurs privés. 70 % des habitants travaillent en dehors de la commune, les

activités économiques ont presque totalement disparu du centre-ville. Notre commune est en train de devenir une ville dortoir pauvre (endettement de 2.200 Euros par habitants) et risque demain d'être incapable de peser sur l'évolution territoriale annoncée.

La non desserte de Corbeil-Essonnes par le tram-train Massy-Evry en est un triste exemple.

Le nouveau P.L.U. doit donner à notre ville les moyens de se construire une nouvelle identité, celle d'une « ville à vivre ». Celle-ci passe par :

- Le développement d'une politique du logement en prise avec les besoins et les moyens des habitants (coût, surface, qualité, emplacement), et non pas de satisfaire des opérations immobilières à usage de placements financiers qui ne permettent pas de fixer les nouvelles populations.
- La réservation des zones stratégiques proches de la gare, en bord de Seine et de la Francilienne pour des activités économiques non polluantes, conditions de la relance des commerces. Ces zones représentent une ressource rare dans le « sud francilien » et doivent faire l'objet d'une politique volontariste de la municipalité.
- La préservation de zones pour répondre aux besoins de la commune en équipements publics (exemple de la zone mitoyenne du stade L. Mercier menacée de devenir une zone de logements).
- La valorisation du patrimoine immobilier ancien, qui contribue à affirmer une des spécificités de notre commune.
- La préservation des espaces naturels, en particulier le classement du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible.

Avec les évolutions annoncées des territoires, le PLU doit permettre à Corbeil-Essonnes de valoriser ses ressources afin de mieux affirmer son identité de « **ville à vivre** » et non continuer à permettre, voire encourager la seule réponse aux besoins en logements de l'Île de France.

Mr. Pierre MICHARD





Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

- Nous demandons le maintien en l'état du PLU de 2005 de la délimitation de la zone ULa (sise à Robinson) d'un COS de 0,06.

◆ **Zonage N** (zone naturelle - terrains non équipés)

- Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non-crédation d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

- Nous demandons la suppression de l'espace réservé n° 4 dans la zone N du Cirque de l'Essonne.

◆ **Stationnement**

- Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique.

- Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

◆ **Etude hydrogéologique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

◆ **Espaces verts**

Nous demandons dans les zones UB UC - d'habitat collectif - et UH, que davantage d'espaces verts paysagés protégés soient délimités.

◆ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.



Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU. .

Madame, Monsieur..... *Pierre MICHAUD*.....

Adresse..... *31 rue du champ d'épreuves - 91100*.....

Signature..... *[Signature]*.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Vierne Catherine

De: jean pierre drapier [drapier.jp@gmail.com]
Envoyé: vendredi 28 juin 2013 17:59
À: commissaireenqueteurPLU; confluences91@orange.fr

il-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,
Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

, Monsieur.....DRAPIER JPIERRE.....

Adresse.....25 RUE DES PETTES

BORDES.....

Signature.....JP DRAPIER.

N° 15 cpte 1
mail n° 9

Vierne Catherine

De: Marylène Renaudin [hexagwada@hotmail.fr]
Envoyé: dimanche 30 juin 2013 15:37
À: commissaireenqueteurPLU; confluences91@orange.fr
Objet: Plu 2013

Bonjour,

Après en avoir fait lecture, je vous indique que je signe la petition proposee par l'association confluences 91.

En effet je reside 6bd Henri Dunant a Corbeil. Mon fils esy scolarise a l'ecole Pasteur. Il n'edt en effet pas imaginable que l'espace situe aux abirds de la cour accueille un jour des logements. En outre je souhaite que le Plu integre une restriction de circulation des poids lourds sur ce boulevard, tant il est deja bruyant

Pierre Michel

De: association corbeil-essonne-environnement <confluence91@orange.fr>
Envoyé: jeudi 4 juillet 2013 23:17
À: pierre_michel; sylvie dayani
Cc: annieduval 91; mfprades
Objet: tr: TR : Plu 2013

Normal 0 21 **L'association Corbeil-Essonne-Environnement**

<http://www.confluence-91.org/>

- > Message du 30/06/13 15:50
- > De : "Marylène Renaudin"
- > A : confluence91@orange.fr
- > Copie à :
- > Objet : TR : Plu 2013
- >
- >
- >
- > -----Message initial-----
- >
- > De : "Marylène Renaudin"
- > Envoyé : 30 juin 2013 15:36
- > A : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonne.fr, confluences91@orange.fr
- > Objet : Plu 2013
- >
- > Bonjour,
- >
- > Apres en avoir fait lecture, je vous indique que je signe la petition proposee par l'association confluences 91.
- > En effet je reside 6bd Henri Dunant a Corbeil. Mon fils esy scolarise a l'ecole Pasteur. Il n'edt en effet pas imaginable que l'espace situe aux abirds de la cour accueille un jour des logements. En outre je souhaite que le Plu integre une restriction de circulation des poids lourds sur ce boulevard, tant il est deja bruyant
- >
- >

16 regis N° 1

mail n° 10

Vierne Catherine

De: Martine Giansily [martine.giansily@gmail.com]
Envoyé: lundi 1 juillet 2013 03:49
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: PLU Corbeil Essonnes

Monsieur le Commissaire enquêteur, riveraine du Centre Ville, de nombreux ensembles immobiliers ont vu le jour, 'habitat collectif dense' et a aussitôt généré un stationnement sur les trottoirs, dans les petites artères, (insuffisance parking ? achat de logement sans parking ?) un nouvel ensemble (93 logements est en cours, ou vont ils pouvoir se garer ?? nous sommes à saturation. Et voilà que l on annonce, que la zone Bld Henri Dunant à Bas Coudray, (ancien hopital) devient constructible , sans que vraisemblablement le PLU en ai tenu compte. A quand des villes des cités "intelligentes" ou tous pourront vivre en harmonie, résidant, piétons, automobilistes, et je ne pense pas être utopistes, certaines grandes villes que je ne citerai pas ont réussies en mixant ancien moderne Concernant les pistes cyclables 'excepté nationale 7 à Corbeil cela n existe pas, les Zones vertes présentées au PLU Les allées Aristide Briand reliant Corbeil a Essonnes des parkings Géants, les Talus de la Francilienne (inconstructible) et un "bois" au Tarterets, une très petite parcelle, peu boisée, fort fréquentée par les nomades. Et si peu agréable que l on est peu enclin a s y promener La ville a perdu ses grosses industries et entreprises, sans tenter d amener de nouveau emploi, tout semble avoir été axée, sur les ensembles immobiliers de grande envergure, (voir l ex des villes voisines Lisses Villabé) le commerce de Corbeil, heureusement nous avons en Centre Ville un Marché, avec des commerces de "bouche" car la rue St Spire, et la rue de Paris sont devenues des marchands de Kebab, commerces exotiques etc... Le bon sens des décideurs va t il faire que enfin on pense à la vie des habitants.



Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



N° 18 registre 1

cahier n° 6

Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....Madeleine SIGRIST.....

Adresse.....25 rue Removille 91100 Corbeil Essonne.....

Signature.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

20 registres n° 1

mail n° 12

Vierne Catherine

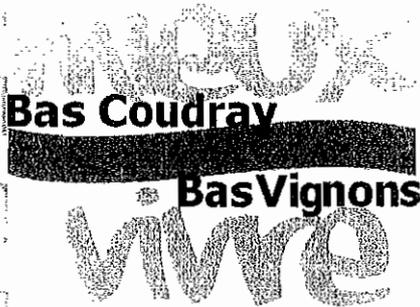
De: mh.bacon [mh.bacon@wanadoo.fr]
Envoyé: mardi 2 juillet 2013 07:23
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Avis pLU
Pièces jointes: commissaire enqueteur.doc

Veillez trouver ci joint l'avis sur le pLU de l'association Mieux Vivre au Bas Coudray Bas Vignons.

bonne reception

La Présidente

M H BACON



La région A

16 allée des Ormes
91100 Corbeil-Essonnes

Corbeil Essonnes le 30 juin 2013

Avis sur le PLU

1) CIRCULATION/

pas de plan de circulation, ni l'étude sérieuse suite à l'implantation des nouvelles constructions (mont conseil, La Proue, montagne des glaises...)

Il n'y a pas de prise en compte de la globalité de la ville , ni des liaisons avec les villes et les intercommunalités limitrophes

Les difficultés de stationnement ne sont pas prise en compte : face à l'évolution démographique il faut prévoir 2 places de parking par logement et obliger les promoteurs à ne pas les dissocier du logement.

La vente à la découpe des pavillons entraîne un sur stationnement sur l'espace public , il faut rendre obligatoire la création de places de parking dans ce cas de figure.

Pas de réelle politique sur les transports en commun et les liaisons douces malgré les bonnes intentions affichées dans le PADD

2) CIRQUE DE L'ESSONNE

Ce magnifique espace naturel doit être classé sensible pour lui assurer une protection véritable et pérenne. Actuellement il n'y a pas de réelle mise en valeur de ce site qui sert de décharge et subit une appropriation sauvage.

Alors que ce poumon vert devrait être rendu aux habitants pour le bénéfice de tous.

3) URBANISATION.

Les programmes immobiliers explosent leurs prévisions de logements sans que les besoins induits par l'intégration de ses nouvelles constructions soient anticipées par une réflexion sur un aménagement global de la ville (circulation, voiries, services publics...)

4) RISQUES NATURELS

Peu de prise en compte des risques induits par l'urbanisation :

Problème des marnes vertes et de l'argile: bétonnage de zones à risque ,imperméabilisation du sol, disparition de zones N non compensées réellement .

Les conséquences sont déjà visibles rue Charles robins où les habitants subissent des dégâts sur leurs pavillons.

Des études d'impact par des bureaux d'étude indépendant , sur les conséquences du déboisement et de l'urbanisation doivent être faites en amont des projets de construction, particulièrement dans les zones à risques :les coteaux de la Seine, les berges des rivières ...

5)ZONES PAVILLONAIRES

Il faut un montant minimal pour la construction de nouveaux pavillons : 500 m² afin de préserver l'équilibre bâti et espace perméable, particulièrement dans les zones à risques.

En ce qui concernent la parcelle située à côté du stade mercier .qui vient d'être déclassée (ex UL en UAb) il nous semble inacceptable de créer à cet endroit une nouvelle zone de construction, entre Montconseil et la proue alors qu'aucune étude d'impact et de circulation n'ont été faites. Cette partie de la ville est déjà très engorgée par l'accès au pont de Corbeil et à la Francilienne.

Aucune concertation n'a été faite avec les riverains et les associations, **plus grave ce déclassement n'a pas été présenté lors de la commission municipale d'urbanisme.**

Nous nous opposons fermement à ce déclassement.

Nous émettons donc un Avis défavorable sur le plan local d'urbanisme.

Pour l'association Mieux vivre au bas Coudray, bas Vignons

La Présidente

M H BACON

Envoyé de mon iPad

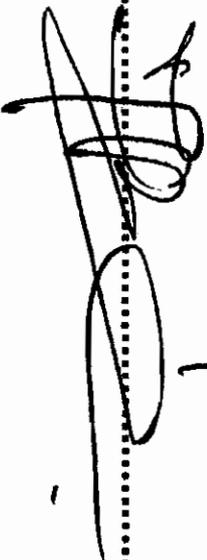


marquer comme non lu

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonne-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... ~~Monsieur~~ BORNE A.....

Adresse..... 53 rue sur l'île de la Cité de Tahary 91100

Signature..... 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonne.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonne

casier n°46

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

http://www.confluence-91.org ou http://www.corbeil-essonne-environnement.org

Mail n° 13

Vierne Catherine

De: borne.aurelie@free.fr
Envoyé: mardi 2 juillet 2013 10:42
À: confluence91@orange.fr
Cc: commissaireenqueteurPLU
Objet: pétition CNE / PLU
Pièces jointes: petition CNE AB.jpg

cf PJ, merci

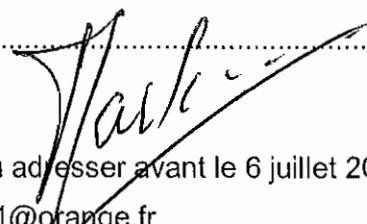
5

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur MARKOWICZ Edward

Adresse 25 rue Lavoisier Corbeil-Essonnes

Signature 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org> ou <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

N° 23 registre 1

cahier n° 7



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....TRIBUIL Pierre.....

Adresse..... 5 Rue du Beuvrière 91100 Corbeil-Essonnes.....

Signature..........

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



N° 24 rhyt 1

numéro n° 8

Corbeil-Essonnes-Environnement

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est soumise à enquête publique du 05 juin au 06 juillet 2013

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU proposé, en tant que Personne Publique Associée ; cet avis porte sur les points suivants :

- Maitriser l'urbanisation de la commune ;
- Améliorer le déplacement et le stationnement ;
- Limiter l'Imperméabilisation des sols ;
- Revaloriser la biodiversité - Cirque de l'Essonne et présence de la Seine et de l'Essonne dans la ville ;
- Valoriser le patrimoine architectural ;
- Maintenir et développer des activités économiques et commerces de proximité.

Nous allons compléter cet avis, pendant l'enquête publique, avec des demandes de modifications portant sur le zonage et le règlement et une **pétition** adressée au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez consulter ces avis et la pétition relative au PLU sur notre site : www.confluence-91.org - rubrique : actualité.

Il est très IMPORTANT que chacun apporte ses remarques sur l'aménagement et l'avenir de la commune. Il s'agit de notre qualité de vie et du maintien des équilibres existants.

Vous pouvez, jusqu'au 6 juillet 2013 / 12H00, soit :

- signer la pétition jointe de Corbeil-Essonnes-Environnement ;
- déposer votre contribution sur le cahier du commissaire-enquêteur au centre administratif Darblay ;
- envoyer vos remarques par courrier électronique à l'adresse suivante : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Soyez nombreux à vous déplacer, du nombre de participant(e)s dépendra la possibilité de faire évoluer les points qui vous importent.



Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevalier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,.. soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... SCHALBAR *Jacqueline*.....

Adresse..... 6, Allée des grands Arbres Résidence ORANGE 91100

Signature..... *Schalbar*.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Vierne Catherine

De: Elisabeth Gauthier [elgauthi@interatif.org]
Envoyé: mardi 2 juillet 2013 20:02
À: commissaireenqueteurPLU; confluence91@orange.fr
Objet: PLU

Elisabeth Gauthier
88, rue d'Angoulême

Je souhaite vous indiquer mon soutien aux propositions avancées dans cette pétition que je soutiens.

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU
u Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)
Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle.
Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).
Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.
Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus. Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

u Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)
- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.
- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

u Zonage UI (zone urbaine d'activités)
Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

u Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)
- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de

tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL. Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.

1

Corbeil-Essonnes-Environnement

- Nous demandons le maintien en l'état du PLU de 2005 de la délimitation de la

zone ULa (sise à Robinson) d'un COS de 0,06.

u Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

- Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non-crétation d'une zone UL dans cet

espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A.

Briand, le parking quai M. Riquiez, complètement imperméabilisés, ne sauraient

être classés en zone N.

- Nous demandons la suppression de l'espace réservé n° 4 dans la zone N du Cirque de l'Essonne.

u Stationnement

- Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et

affectées d'un zonage spécifique.

- Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places

de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le

maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - d'une manière indissociable -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

u Etude hydrogéologique

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les

indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, avant l'instruction de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

u Espaces verts

Nous demandons dans les zones UB UC - d'habitat collectif - et UH, que davantage d'espaces verts paysagés protégés soient délimités.

u Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées

Nous demandons que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites

dans le règlement de ces zones.

2

Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes, Je soussigné(e), m'associe à l'association

Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....Elisabeth

GAUTHIER.....

...

Adresse.....88 rue

d'Angoulême.....

.....

Signature.....étant actuellement à l'étranger, je vous envoie cette requête par mail

.....

.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, Siren 539 875 682,

APE 9499Z

adhérente d'Essonne-Nature-Environnement

13, rue du 14 Juillet 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org>



N° 28 *reg. 2011*

carrié n° 9

Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.

27 juil '13

mail n° 15

Vierne Catherine

De: alain MIGLOS [alain.miglos@orange.fr]
Envoyé: mardi 2 juillet 2013 21:33
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Observations sur le P.L.
Pièces jointes: Avis P.L.U.docx

Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

Je vous prie de bien vouloir recueillir mes observations qui conduisent à mon avis final sur le P.L.U.

Vous en souhaitant bonne réception.

AM

2A n° 1

Corbeil Essonnes le 03 juillet 2013

Avis / requête sur le PLU de Corbeil-Essonnes

1- CIRCULATION :

Pas de plan de circulation, ni d'étude sérieuse suite à l'implantation des nouvelles constructions (Montconseil, Centre ancien, Montagne des Glaises, Papeterie, bd John Kennedy,...)

Il n'y a pas d'étude de liaisons inter quartiers , ni des liaisons avec les villes et les intercommunalités limitrophes
Les difficultés de stationnement ne sont pas prise en compte : face à l'évolution démographique il faut prévoir 2 places de parking par logement et obliger les promoteurs à ne pas les dissocier du logement.

La vente à la découpe des pavillons qui se multiplie entraîne un stationnement supplémentaire sur l'espace public. Il faut exiger la création de places de parking dans ce cas de figure, et non pas des sanctions financières qui ne sont pas dissuasives.

Pas de réelle politique sur les transports en commun et les liaisons douces malgré les bonnes intentions affichées dans le PADD

2- CIRQUE DE L'ESSONNE :

Ce magnifique espace naturel doit être **classé sensible** pour lui assurer une protection véritable et pérenne.
Actuellement il n'y a pas de réelle mise en valeur de ce site qui sert de décharge et subit une appropriation sauvage.

Ce « poumon vert » devrait être rendu aux habitants pour le bénéfice de tous.

3- URBANISATION :

Les programmes immobiliers explosent sans que les besoins induits par l'intégration de ces nouvelles constructions soient anticipés par une réflexion sur un aménagement global de la ville (circulation, voiries, services publics...).

Dans ces programmes immobiliers, les espaces verts sont sacrifiés au profit du béton (pas d'espace pour les enfants).

4- RISQUES NATURELS :

Peu de prise en compte des risques induits par l'urbanisation massive de ces dernières années.

Problème des marnes vertes et de l'argile: bétonnage de zones à risque, imperméabilisation du sol, disparition de zones **N** non compensées .

Les conséquences sont déjà visibles rue Charles Robin où les habitants subissent des dégâts sur leurs pavillons.
Des études d'impact par des bureaux d'études indépendants , sur les conséquences du déboisement et de l'urbanisation doivent être faites en amont des projets de construction, particulièrement dans les zones à risques : les coteaux de la Seine, les berges des rivières ...

5- ZONES PAVILLONAIRES :

Il faut exiger une surface minimale pour la construction de nouveaux pavillons : 500 m² afin de préserver l'équilibre bâti et espace perméable, particulièrement dans les zones à risques. Souvent les pavillons anciens qui avaient un terrain de plus de 500 m² sont découpés et vendus séparément, si bien que les terrains sont morcelés sans véritable encadrement.

En ce qui concerne la parcelle située à côté du stade municipal qui vient d'être déclassée (ex UL en UAb) ; il me semble inacceptable de créer à cet endroit une nouvelle zone de construction, entre Montconseil et la place Jean Moulin alors qu'aucune étude d'impact et de circulation n'ont été faites. Cette partie de la ville est déjà très engorgée par l'accès au pont de Corbeil et à la Francilienne. La place Jean Moulin est un nœud de circulation majeur.

Aucune concertation n'a été faite avec les riverains et les associations, **fait grave, ce déclassement n'a pas été présenté à la Commission municipale d'urbanisme.**

Pour tous ces motifs, je m'oppose fermement à ce déclassement.

J'émetts donc un Avis Défavorable sur ce Plan Local d'Urbanisme.

Alain Miglos

19 rue du Bas Coudray

91100 Corbeil-Essonnes

98 regis 1

mail n° 16

Vierne Catherine

De: patricia virol [pvirol@free.fr]
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 12:02
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: pétition PLU

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,
Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame Virol
1, rue Berthollet
91100 Corbeil-Essonnes

Patricia Virol

N° 20 regto 1

cahier n° 14

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... M. BAUDOU.....

Adresse... 16 allée des ORYTES 91100 Corbeil Essonnes.....

Signature.....


à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org> ou <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

30 regle 1

mail n° 17

Vierne Catherine

De: Gerard CUTZACH [gerard.cutzach@orange.fr]
Envoyé: jeudi 27 juin 2013 10:39
À: commissaireenqueteurPLU
Cc: confluence91@orange.fr
Objet: PLU 2013

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes.
Je soussigné, m'associe à la demande de modifications du projet de PLU de l'Association Corbeil-Essonnes-
Environnement
Cutzach Gérard 23 rue de la Papeterie 91100 Corbeil-Essonnes -gerard.cutzach@orange.fr

Pierre Michel

camier 244

De: association corbeil-essonne-environnement <confluence91@orange.fr>
Envoyé: jeudi 4 juillet 2013 23:13
À: pierre_michel; sylvie dayani
Cc: mfprades; annieduval 91
Objet: tr: PLU 2013

Normal 0 21 **L'association Corbeil-Essonne-Environnement**

<http://www.confluence-91.org/>

> Message du 03/07/13 14:30
> De : "Gerard CUTZACH"
> A : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonne.fr
> Copie à : confluence91@orange.fr
> Objet : PLU 2013
>
>

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonne.
Je soussigné, m'associe à la demande de modifications du projet de PLU de l'Association Corbeil-Essonne-Environnement
Cutzach Gérard 23 rue de la Papeterie 91100 Corbeil-Essonne - gerard.cutzach@orange.fr



N° 3 Négotie 1

Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....NEGRE.....Marie - Anna.....

Adresse.....113 D rue Louis Baudoin Corbeil Essonnes.....

Signature.....[Signature].....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Carrier n° 10



N° 32 reglé

Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... MARTI ALINE et LIBERTO

Adresse..... 15 rue de J. L. L. 91100

Signature.....

Alp Lato

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Carton n° 11



N° 34 registre 1 Courrier n° 12

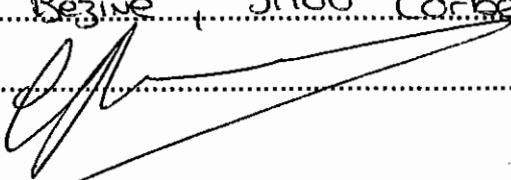
Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur Jacquot Geneviève

Adresse 8 rue André Bezine, 91100 Corbeil-Essonnes

Signature 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



N° 35 route de
Cauvion n° 13

Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

~~Madame~~, Monsieur Pascal NAVARRE

Adresse 16 Allée des Ormes - Corbeil

Signature [Signature]

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Corbeil Essonnes le 30 juin 2013

Avis sur le PLU

1) CIRCULATION/

pas de plan de circulation, ni l'étude sérieuse suite à l'implantation des nouvelles constructions (mont conseil, La Proue, montagne des glaises...)

Il n'y a pas de prise en compte de la globalité de la ville, ni des liaisons avec les villes et les intercommunalités limitrophes

Les difficultés de stationnement ne sont pas prise en compte : face à l'évolution démographique il faut prévoir 2 places de parking par logement et obliger les promoteurs à ne pas les dissocier du logement.

La vente à la découpe des pavillons entraîne un sur stationnement sur l'espace public, il faut rendre obligatoire la création de places de parking dans ce cas de figure.

Pas de réelle politique sur les transports en commun et les liaisons douces malgré les bonnes intentions affichées dans le PADD

2) CIRQUE DE L'ESSONNE

Ce magnifique espace naturel doit être classé sensible pour lui assurer une protection véritable et pérenne.

Actuellement il n'y a pas de réelle mise en valeur de ce site qui sert de décharge et subit une appropriation sauvage.

Alors que ce poumon vert devrait être rendu aux habitants pour le bénéfice de tous.

3) URBANISATION.

Les programmes immobiliers exposent leurs prévisions de logements sans que les besoins induits par l'intégration de ses nouvelles constructions soient anticipées par une réflexion sur un aménagement global de la ville (circulation, voiries, services publics...)

4) RISQUES NATURELS

Peu de prise en compte des risques induits par l'urbanisation :

Problème des marnes vertes et de l'argile: bétonnage de zones à risque ,imperméabilisation du sol, disparition de zones N non compensées réellement .

Les conséquences sont déjà visibles rue Charles robins où les habitants subissent des dégâts sur leurs pavillons.

Des études d'impact par des bureaux d'étude indépendant , sur les conséquences du déboisement et de l'urbanisation doivent être faites en amont des projets de construction, particulièrement dans les zones à risques :les coteaux de la Seine, les berges des rivières ...

5)ZONES PAVILLONAIRES

Il faut un montant minimal pour la construction de nouveaux pavillons : 500 m² afin de préserver l'équilibre bâti et espace perméable, particulièrement dans les zones à risques.

En ce qui concement la parcelle située à côté du stade mercier .qui vient d'être déclassée (ex UL en UAb) il nous semble inacceptable de créer à cet endroit une nouvelle zone de construction, entre Montconseil et la proue alors qu'aucune étude d'impact et de circulation n'ont été faites. Cette partie de la ville est déjà très engorgée par l'accès au pont de Corbeil et à la Francilienne.

Aucune concertation n'a été faite avec les riverains et les associations, **plus grave ce déclassement n'a pas été présenté lors de la commission municipale d'urbanisme.**

Nous nous opposons fermement à ce déclassement.

Nous émettons donc un Avis défavorable sur le plan local d'urbanisme.

Pour l'association Mieux vivre au bas Coudray, bas Vignons

La Présidente

M H BACON



Envoyé de mon iPad

marquer comme non lu



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....Hélène..Goëlf.....

Adresse.....10 rue de Gournay GE.....

Signature.....*Goëlf*.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

38 registo 1

mail n°18

Vierne Catherine

De: paulanju@free.fr
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 17:51
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: PETITION PLU 2013-1-signed
Pièces jointes: PETITION PLU 2013-1-signed.pdf



Corbeil-Essonnes-Environnement

38 sept 1

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

- Nous demandons le maintien en l'état du PLU de 2005 de la délimitation de la zone ULa (sise à Robinson) d'un COS de 0,06.

◆ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

- Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non-crédation d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

- Nous demandons la suppression de l'espace réservé n° 4 dans la zone N du Cirque de l'Essonne.

◆ Stationnement

- Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique.

- Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

◆ Etude hydrogéologique

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

◆ Espaces verts

Nous demandons dans les zones UB UC - d'habitat collectif - et UH, que davantage d'espaces verts paysagés protégés soient délimités.

◆ Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées

Nous demandons que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

39 regis 1

mail n° 19

Vierne Catherine

De: amars0n@free.fr
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 18:04
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Avis pour la révision du PLU de la commune de corbeil-Essonnes
Pièces jointes: Avis CEE PLU de Corbeil-Essonnes.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint notre contribution à l'enquête pour la révision du PLU de Corbeil-Essonnes.

Sincères salutations,

Anne-Marie Marson



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur... DARSON Ame - Dame.....

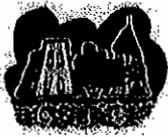
Adresse... 46, rue Charles Robin 91100 Corbeil-Essonnes.....

Signature... Albarn.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur DARSON Ame Dame

Adresse 46, rue Charles Robin 91100 Corbeil-Essonnes

Signature D. Darson

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

40 requête 1

mail n° 20

Vierne Catherine

De: bernadette [bernadette.decourty@aliceadsl.fr]
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 18:24
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: PLU - quartier de Bas-Coudray

Monsieur le commissaire enquêteur,

en tant que membre de l'association Mieux-Vivre aux Bas-Coudray/bas-Vignons, j'ai participé à la commission extra-municipale urbanisme chargée de l'élaboration du PLU. Je suis donc désagréablement surprise de constater qu'une parcelle située dans mon quartier, à côté du Stade Mercier, a été déclassée pour devenir constructible !

Il me semble que ce quartier s'est suffisamment urbanisé :

- il faut essayer de conserver des terrains perméables puisque nous sommes à proximité de la Seine
- la circulation et le stationnement sont très difficiles dans le secteur
- les parkings souterrains prévus sont rarement bien utilisés (problèmes d'insécurité), le stationnement en surface est anarchique (cf rue Villoison)
- le projet La Proue n'est pas achevé, il n'y a donc aucun recul quant aux difficultés de circulation supplémentaires qu'il va engendrer
- l'école maternelle Pasteur, construite il y a moins de 3 ans juste à côté de cette parcelle est déjà totalement saturée. Ou les enfants du secteur vont-ils être scolarisés ?

Je m'inquiète de cette course aux logements ,sans que soient prévus les équipements nécessaires à l'accroissement de la population et sans que les difficultés de circulation et de stationnement soient prises en compte.

Plusieurs superbes maisons en meulière ont été abattues pour laisser place à des immeubles, il serait bon de protéger notre patrimoine...

D'autre part, en tant qu'enseignante, je ne peux que déplorer que la plupart des opérations immobilières consistent en des immeubles serrés les uns contre les autres, sans espaces de vie prévus pour les enfants, à proximité . Où peuvent-ils jouer, faire du vélo , se dépenser, se socialiser ?

Les groupes scolaires maternelle et élémentaire sont dans notre quartier tellement éloignés l'un de l'autre que les parents sont obligés de prendre la voiture pour déposer leurs enfants.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces remarques concernant mon quartier.

Bernadette Decourty

ul cyko 1

mail n° 21

Vierne Catherine

De: Cabinet Vermeulin Architectes [vermeulin.architectes@orange.fr]
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 21:40
À: commissaireenqueteurPLU
Objet: Avis PLU Corbeil-Essonnes
Pièces jointes: pétition PLU.pdf

Monsieur Le commissaire enquêteur,
Veuillez trouver ci-joint la pétition de l'association Corbeil-Essonnes Environnement, à laquelle je souscris totalement, revêtue de ma signature.
Je vous remercie de bien vouloir joindre ce document aux avis que vous avez recueillis.
Bien sincèrement,
Micheline Vermeulin



CABINET VERMEULIN EURL

Architectes

20 rue d'Angoulême, 91 100 Corbeil-Essonnes
01 64 96 40 50



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... VERNEUIL N. Nicheline.....

Adresse..... 20 rue d'Angoulême 91100 Corbeil-Essonnes.....

Signature..... [Signature].....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

42 registre 1

mail n° 22

Vierne Catherine

De: Laurent DUFOURNAUD [sudufrail@gmail.com]
Envoyé: mercredi 3 juillet 2013 23:29
À: commissaireenqueteurPLU
Cc: Bechter Jean-Pierre
Objet: projet PLU 2013: modification de zone
Pièces jointes: courrier commissaire PLU à
Corbeil le 02 juillet 2013.pdf; Plan N°1.pdf; Preparation_Pressoir_Prompt_Moulin_Galant_01-03-2012_VF2.pdf; Preparation_Pressoir_Prompt_Moulin_Galant2_01-03-2012_VF2.pdf; Plan N°2.pdf; presentation_ARRET_PLU_25-02-13.pdf; presentation_ARRET_PLU2_25-02-13.pdf; 5.4. plan de zonage Sud 3000àme.pdf

Bonsoir,
Monsieur,

Par la présente je vous joins un courrier ainsi que les pièces reprenant les remarques détaillées que je me permet de faire suite au reclassement de la partie 137/145 boulevard Kennedy en zone UH alors que celle-ci a toujours, suite aux nombreuses réunions de concertations ou commission extra-municipale, était en zone UB. Celle-ci n'apparaît en effet qu'en zone UH depuis le début de l'enquête? Lors de mon déplacement en mairie ce jour (pour déposer pratiquement le même dossier), une personne "respectable" m'a expliqué que cette décision ne relevait que de la seule volonté d'un habitant du quartier qui s'est vu offrir le choix de la classification de cette partie lors d'une réunion en présence de Mr le maire. Je n'oserais bien entendu à aucun moment imaginer qu'une seule personne est le droit de décider du sort des autres (alors qu'il n'en fait même pas partie)..... mais du coup je m'interroge tout de même sur un tel revirement de situation...

Vous en souhaitant bonne réception.
Cordialement.

Mr DUFOURNAUD Laurent
137 boulevard John KENNEDY
91100 CORBEIL-ESSONNES

PS: Copie au Maire de CORBEIL-ESSONNES à l'adresse email officielle du site de la mairie.

bechter.jp@mairie-corbeil-essonnes.fr

Je voulais mettre en copie Mr DANTU mais je ne trouve pas son adresse officielle.

--
laurent
sudufrail@gmail.com

Mr DUFOURNAUD Laurent
137 boulevard John KENNEDY
91100 CORBEIL-ESSONNES

h2 n° 1

à Corbeil le 02 juillet 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête pour la révision du PLU
de CORBEIL-ESSONNES

Objet : classement incohérent et non concerté de la partie
137 à 145 du boulevard John KENNEDY.

Monsieur,

J'ai pris connaissance des propositions faites pour la révision du Plan Local d'Urbanisme et j'avoue que celui-ci m'interpelle au plus haut point.

En effet celui-ci soulève plusieurs questions tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond tout d'abord car :

- Je ne comprends pas comment ma propriété peut-être classée dans une zone UH (habitat pavillonnaire) alors même qu'un bâtiment de 11 mètres de haut se trouve construit et collé à ma maison pour une partie et au mur de séparation pour le reste.
- Je ne comprends pas non plus comment, alors que l'on remplace les anciennes zone UE par des zones UB appelées dorénavant « zones de transitions », on peut laisser seulement 5 maisons (3 de front donnant sur le boulevard) entre, d'un côté une zone UB se finissant par un Bâtiment (celui prés-cité, collé à ma propriété) et de l'autre côté une zone UC (voir plan N° 1). Cela devrait justement être classé en zone de transition pour éviter un décrochement visuellement incohérent et qui sera d'autant plus renforcé si la zone UB précédent le bâtiment existant se voit renforcer par la construction d'habitat (immeuble). De vraies « zones de transitions » auraient pu être définies en essayant justement de faire des transitions entre les bâtiments existants, par exemple faire entre chaque bâtiment (normalement en R+3) du R+2, R+1 et R+2. Une descente progressive vers une remontée progressive.
- Les nouvelles zones ont été redéfinies pour essayer de créer des zones plus homogènes afin d'éviter justement de laisser de petite zones coincées entre de l'habitat imposant. D'ailleurs ces 5 maisons (dont la mienne) étaient incluses dans les zones UE puis également dans la nouvelle zone UB et ce jusqu'au début de l'enquête.
- Les nouvelles zones avaient été également redéfinies dans le but d'éviter des formes tarabiscotées (décrochements visibles sur les anciennes zones UE, plan N° 2) de manière à former soit des formes carrés ou rectangulaire pour que les zones soient également identiques des deux côtés (paires et impaires) du boulevard.

Sur la forme ensuite car :

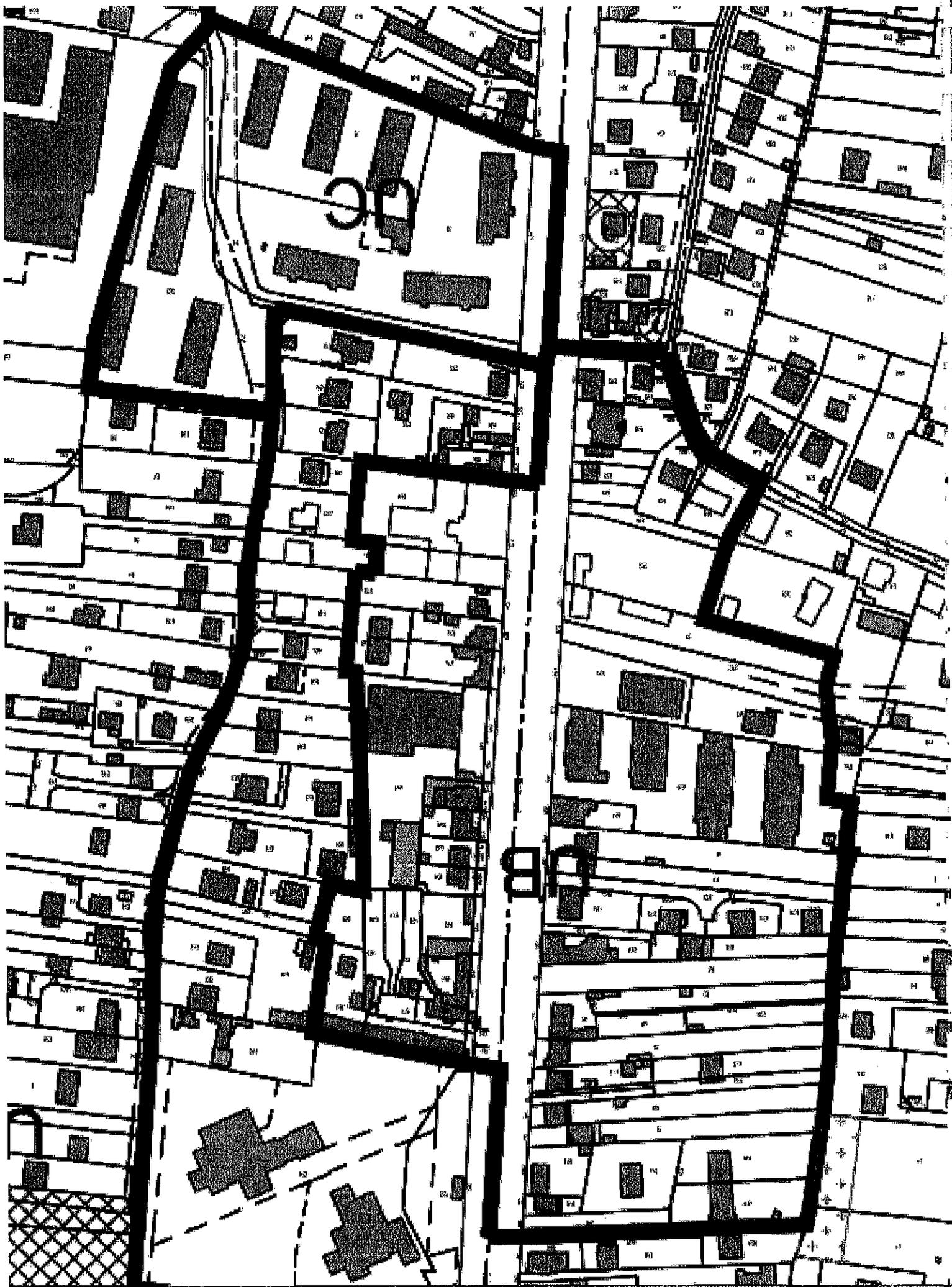
- Nous avons eu la présentation des nouvelles zones lors de la réunion de quartier du 5 mars 2012, ou nous a été présenté le nouveau découpage (repris sur la page 28). Cette présentation a été faite dans chaque quartier de la ville dans un souci de concertation des riverains de CORBEIL-ESSONNES. En effet les Corbeil-Essonnois avaient dénoncé l'absence totale de concertation dans l'étude précédente. Lors de celle-ci nous avons compris que le tracé présentait serait définitif (voir 1^{er} plan page 28 du document de présentation de la réunion de quartier).
- Une commission extramunicipale s'est tenue le 28 juin 2012 sur le même sujet et a confirmé et entériné le projet de nouveau tracé à l'identique de ce qui nous a été présenté lors de la réunion de quartier du 5 mars 2012.
- Une dernière réunion de « **Présentation de la révision du Plan Local d'Urbanisme** » s'est déroulée le lundi 28 janvier 2013. Lors de celle-ci le document qui a été présenté reprend la définition de la zone UB (page 9 du document : visible sur le site internet de la mairie) et on constate que pour la zone centrale UB du boulevard John KENNEDY (dont la partie 137 au 145 est comprise) est toujours identique à la zone présentée et définie lors de la réunion de quartier du 5 mars 2012 et donc identique à celle entérinée lors de la réunion extramunicipale du 28 juin 2012.
- Pourtant lors de la découverte des plans dans le document complet de la révision de PLU soumis à l'enquête, je constate que la zone centrale UB du boulevard John KENNEDY a été modifiée. En effet la partie du 137 au 145 a été requalifiée et intégrée dans la zone UH. Je ne comprends pas comment cela a pu se produire vu qu'il n'y a plus eu de nouvelles réunions que ce soit de quartier, extramunicipale ou de présentation à la mairie depuis celle de janvier 2013. Au delà de l'aspect sur le fond, je ne comprends pas une telle situation surtout que la révision du PLU a toujours été avancée et vantée sur l'aspect concertation avec les riverains. Pourquoi n'avons nous pas été, par quelles que manières que ce soit, informés de cette modification ? Cela ne constitue t-il pas une entrave à l'enquête vue que les plans présentés dans celle-ci ne sont pas identiques à tous ceux présentés jusque là ? Qui s'octroie le droit de modifier les plans en se dédouanant de tout le travail de concertation fait jusque là ?

Franchement je ne comprends pas un tel revirement de situation qui va à l'inverse de ce qui a été préconisé lors des différentes réunions publiques et qui ne découle d'aucunes des propositions entérinées dans toutes les réunions.

Au vu de tous ces éléments, je demande donc de laisser la partie du 137 au 145 du boulevard John KENNEDY incluse (comme cela a toujours été le cas) dans la nouvelle zone de transition UB de manière à avoir une réelle cohérence. C'est d'ailleurs ce qui était avant tout recherché dans la révision du PLU.

En espérant avoir attiré votre attention, veuillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.

M. Dufournaud



House 2

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Réunion de quartier - 5 mars 2012

PRESSOIR-PROMPT

MOULIN-GALANT

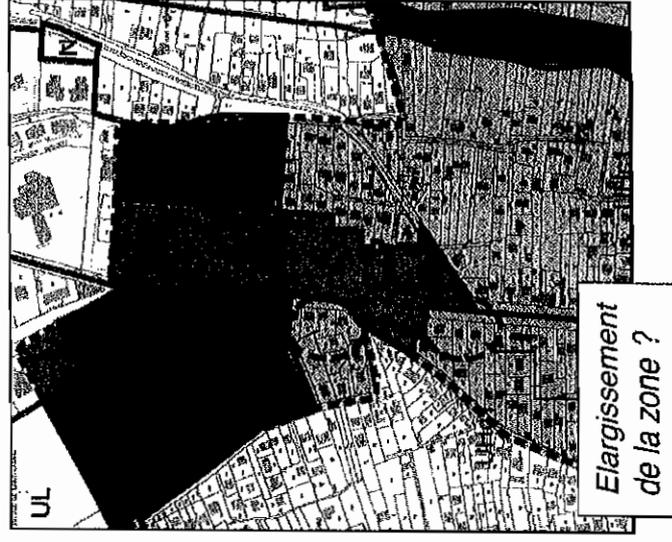
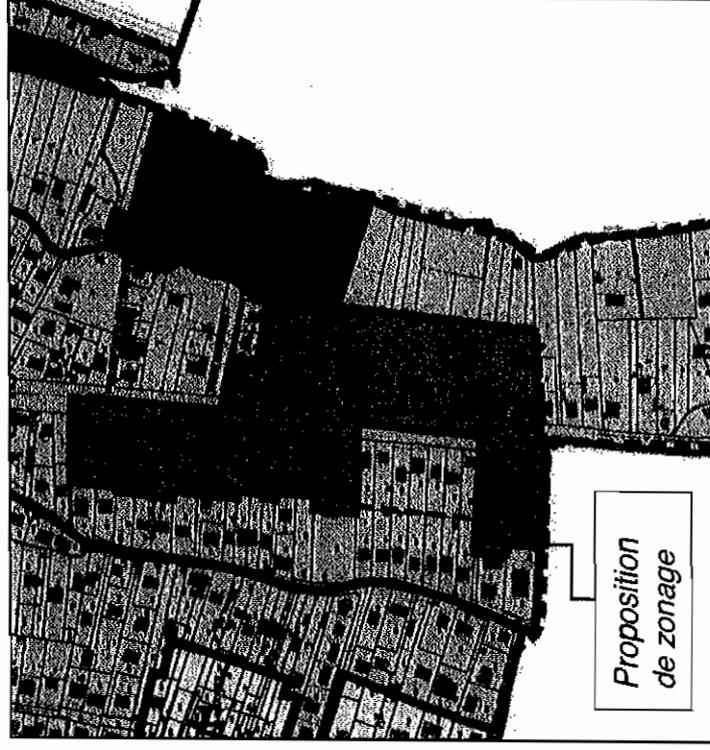
REFLEXION EN COURS : Redéfinition des zones UE

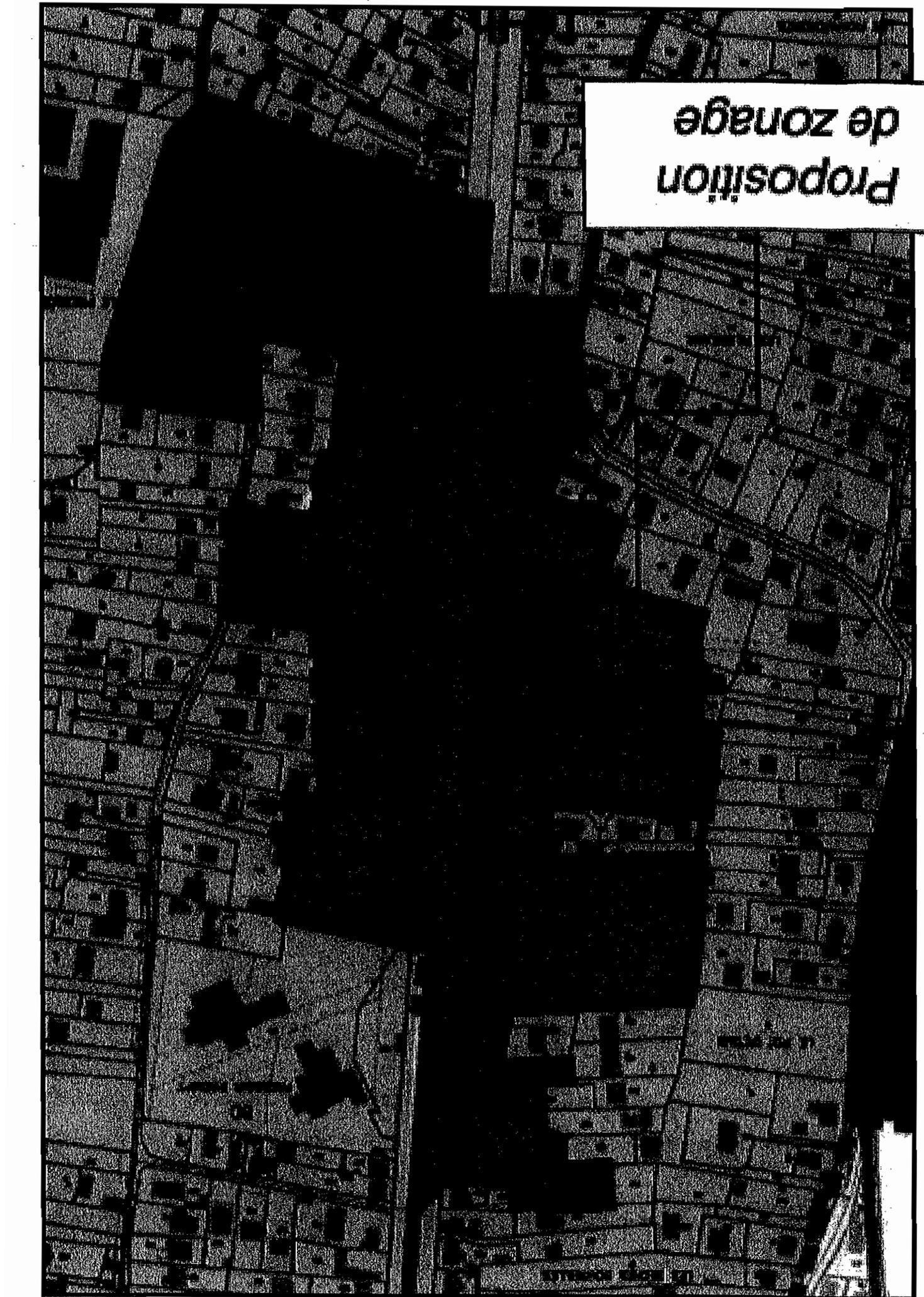
Zone UE

Zone mixte
dense

La zone UE est une zone mixte pouvant accueillir du pavillonnaire, des petits collectifs, des activités.

- **Objectif** : Freiner la densification sur le boulevard
 - En tenant compte des mutations déjà opérées
 - En recherchant une plus grande cohérence urbaine → travail par séquence urbaine
(même zonage de part et d'autre du boulevard)





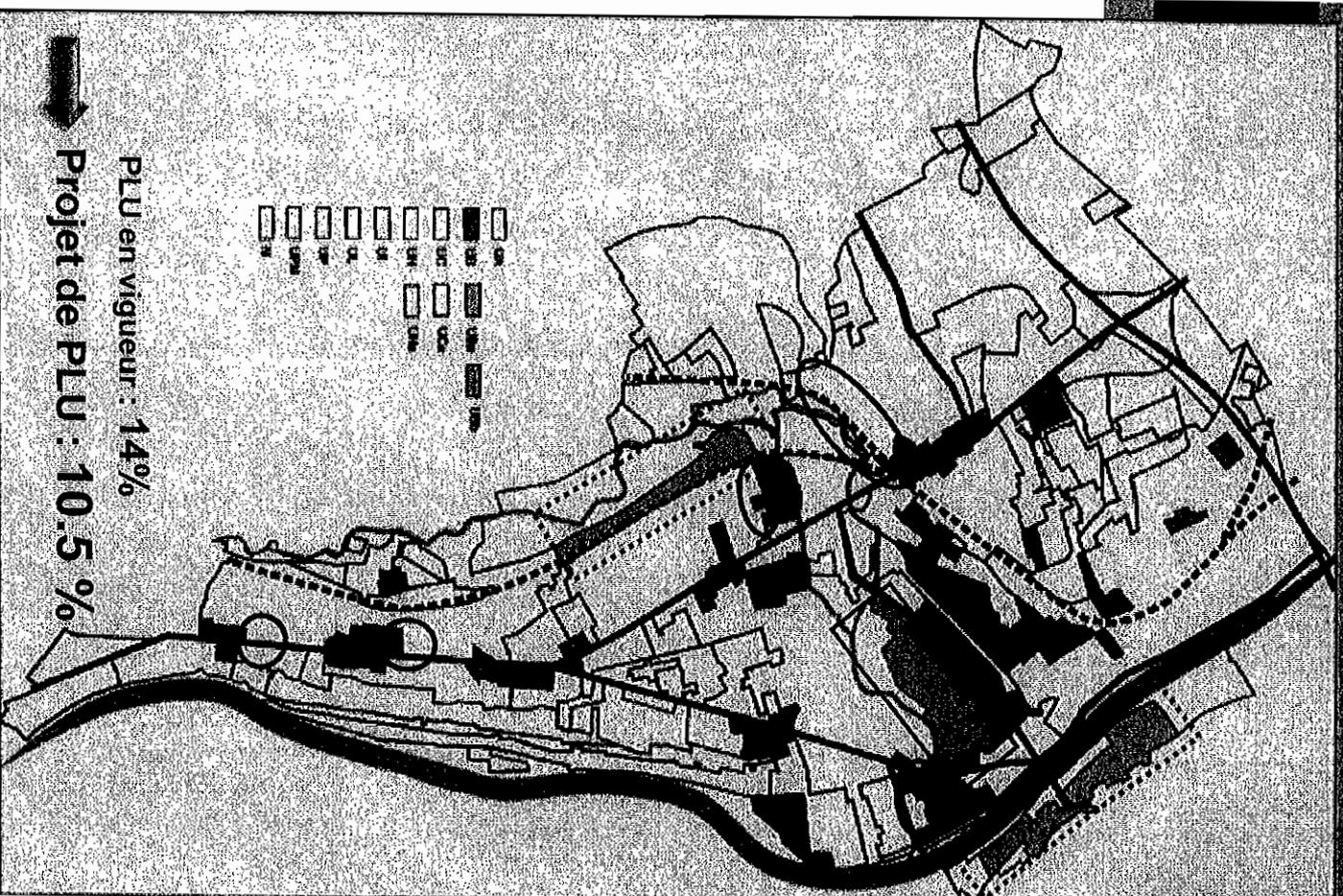
**Proposition
de zonage**

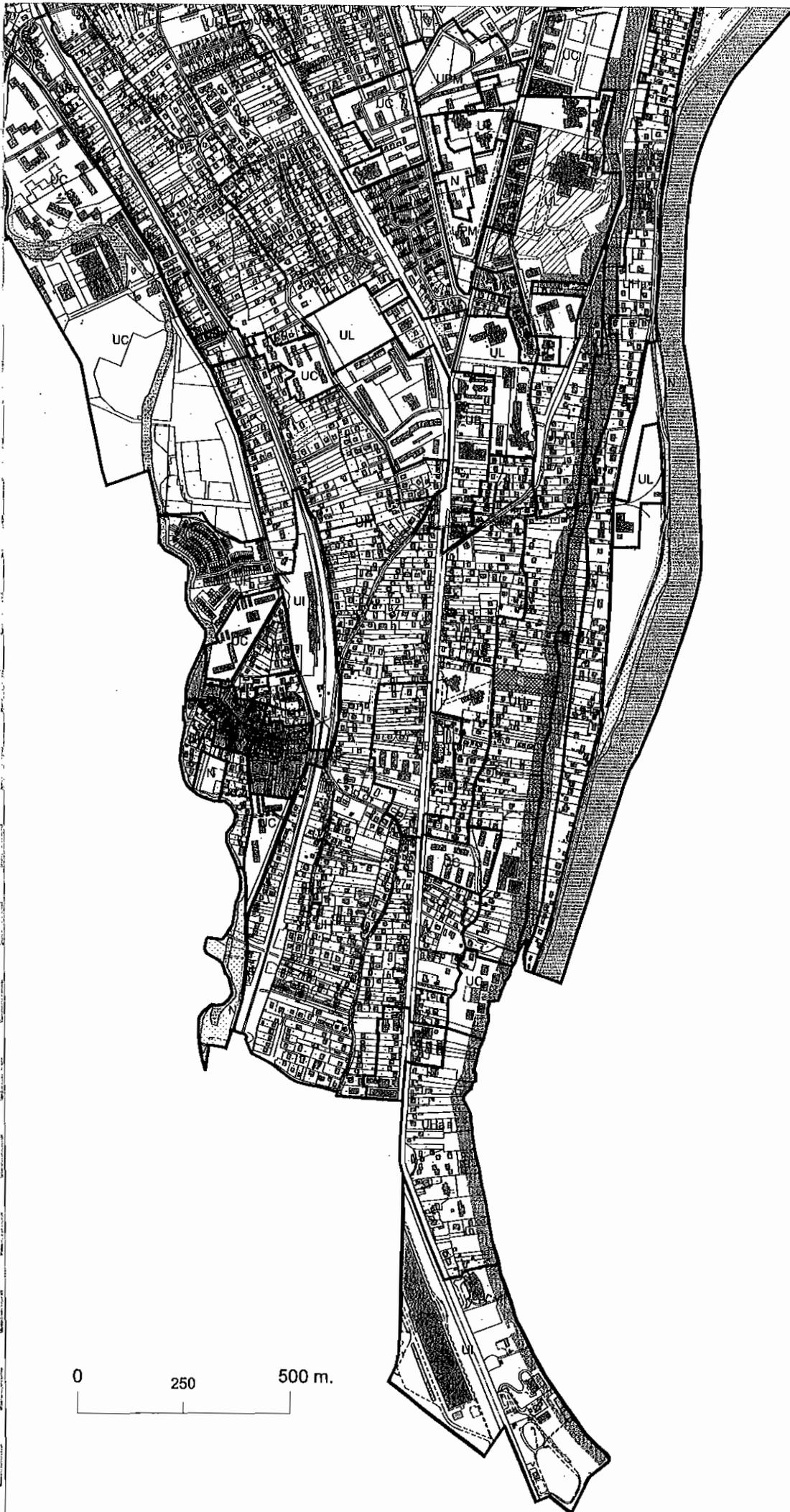
La zone mixte UB

- Fusion des zones UE et UB

Avec redélimitation :
réduction de surface au profit des zones pavillonnaires UH

- Création d'un nouveau secteur UBa en rive droite et rue de la Papeterie
- Maintien du secteur UBb de faubourg





- Limite de zone
- UC Espèce lotie d'usage
- UL Espèce paysagère protégée au titre de l'article L.123-1-5-7ème du code de l'urbanisme
- UI Entouré par des zones
- Alinéa d'alignement à tracer
- Implantation à l'alignement ou au recul de 2 m, voire plus, selon les cas (cf. URB 6)
- Implantation à l'alignement obligatoire (cf. URB 6)
- Limite d'implantation des constructions (cf. URB 6)
- Autre alignement
- Plancher de 300 m. avant de la gare de Corbell-Essonnes: nombre de stations et des passages
- Hauteur des constructions: Hauteur limite A, B et C, hauteur, à l'alignement du toit ou au sommet du toit et 11 m au toitage (cf. URB 10)
- Sanctuaire balnéaire au titre de l'article L.123-2-a du code de l'urbanisme
- Sanctuaire balnéaire au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme
- Localisation de l'axe d'accès des gens du voyage
- Horaires d'été par la décision 1980-1990
- Pour les points de vue des sites

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



Commune de **Corbell-Essonnes**
 2, rue Gaignant - 91100 Corbell-Essonnes
 Téléphone: 01.85.96.71.70

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.4.
PLAN DE ZONAGE
 Plaque Sud, Echelle : 1/3000

13 registe 1

mail n° 23

Vierne Catherine

De: gaudryph@voila.fr
Envoyé: jeudi 4 juillet 2013 09:06
À: commissaireenqueteurPLU
Cc: confluence91@orange.fr
Objet: PLU Corbeil-Essonnes

Nous nous associons avec les conclusions de CEE pour les modifications du PLU de Corbeil-Essonnes

Mr Me Gaudry Philippe
15 rue de la poudrerie
91100 Corbeil-Essonnes

Des prix en baisse sur Tv-Hifi-Photo-Vidéo ! Pour obtenir les meilleures Soldes, rendez-vous sur Voila.fr <http://shopping.voila.fr/vitrine/hi-fi-photo-video/p 2/prods 9>

Pierre Michel

De: association corbeil-essonne-environnement <confluence91@orange.fr>
Envoyé: jeudi 4 juillet 2013 23:12
À: pierre_michel; sylvie dayani
Cc: annieduval 91; mfpardillos
Objet: tr: PLU Corbeil-Essonnes

Normal 0 21 **L'association Corbeil-Essonnes-Environnement**

<http://www.confluence-91.org/>

- > Message du 04/07/13 09:06
- > De : "gaudryph@voila.fr"
- > A : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonne.fr
- > Copie à : confluence91@orange.fr
- > Objet : PLU Corbeil-Essonnes
- >
- > Nous nous associons avec les conclusions de CEE pour les modifications du PLU de Corbeil-Essonnes
- >
- > Mr Me Gaudry Philippe
- > 15 rue de la poudrerie
- > 91100 Corbeil-Essonnes
- >
- > Des prix en baisse sur Tv-Hifi-Photo-Vidéo ! Pour obtenir les meilleures Soldes, rendez-vous sur Voila.fr
- > http://shopping.voila.fr/vitrine/hi-fi-photo-video/p_2/prods_9
- >



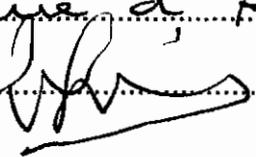
Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....BANDA LEMOINE Claire.....

Adresse.....13 rue d'Angoulême 91100 CORBEIL-ESSONNES.....

Signature..........

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... Mayenne LECIERC.....

Adresse..... 10 rue Maurice Bertheaux, C.E......

Signature..... .....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



camion n°18

Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Carte n°18
Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... JOSSE

Adresse..... 2 rue Maurice Bertheaux CE

Signature..... [Signature]

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



N° 49 sept 1

cahier n° 19

Corbeil-Essonnes - Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.

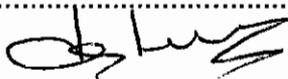
Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... KERYHUEL - LESIGNE

Adresse..... 15 Allée Aristide Briand 91100 Corbeil

Signature..... Ess



à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org> ou <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

N^{os} 80 regles 1

Carnet n° 20



N° 51 2011

cahier n° 21

Corbeil-Essonnes - Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU

◆ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevallier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

◆ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

- Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zones UH et Uha, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

- Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

◆ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

◆ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

- Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant -, reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL - entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur - une zone UBa constructible, pour y construire des logements.

Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons que tous les établissements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison soient en zone UL.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... LEBRAND.....

Adresse..... 16 Rue des Remparts Corbeil Essonnes.....

Signature..... [Signature].....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



Le directeur des projets d'Investissement
DPI/Pôles/CKT/AC/13003394
Courrier envoyé en A/R
Affaire suivie par :
Céline KRUGLER-TINCHON
Antoine CLEMENT

Courrier n° 22

Paris, le **05 JUL. 2013**

52
rejoindre

Monsieur Daniel SOMARIA
Commissaire enquêteur
Hôtel de ville
11 avenue Darblay
91 100 Corbell-Essonnes

Monsieur,

La commune de Corbell-Essonnes a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 25 février 2013. L'enquête publique relative à cette modification se déroule du 5 juin au 6 juillet 2013 inclus.

A ce titre, j'attire votre attention sur deux projets de transport dont le STIF est maître d'ouvrage :

- Le T Zen 1, dont la déclaration d'utilité publique du projet de liaison de transport en commun en site propre (TCSP) entre Sénart et Corbell-Essonnes a été prise par arrêté inter préfectoral n°08 DAIDD EXP 08 daté du 25 février 2008 et prorogée le 21 septembre 2012. Le plan de zonage et les dispositions proposées dans les articles UI 2, UB 2 et UL 2 du règlement des zones UI, UB et UL sont conformes aux dossiers de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) de Corbell-Essonnes.
- Le T Zen 4, le STIF associe régulièrement la ville de Corbell-Essonnes aux études préalables à l'enquête publique, ces dernières permettront de préciser l'insertion du T Zen 4 dans le tissu urbain d'ici la fin d'année 2013. A ce stade des études, l'inscription d'un emplacement réservé dédié au site propre du T Zen 4 au profit de la commune dans le projet de PLU paraît surprenant. A ce titre, mes services se rapprocheront sous peu de la commune de Corbell-Essonnes afin de définir la stratégie d'outils de maîtrise foncière à mettre en place en lien avec le projet de transport.

Les services du STIF restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis PERRIN

Copie : Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Maire de Corbell-Essonnes

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur... FULLIAU BERNARD.....

Adresse... 41 Allée Aristide Briand Corbeil Essonnes 91000.....

Signature... M. Fulliau.....

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Carrier n° 23

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

http://www.confluence-91.org ou http://www.corbeil-essonnes-environnement.org

N° 53 regis 4

Je soussigné - e : M^{me} MAIGROT demeurant 157 Bl. Jean Kennedy R.N.7

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

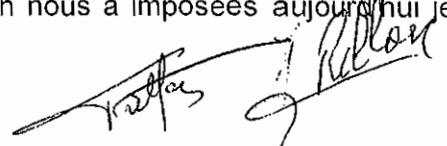
Fait à Corbeil-Essonnes le 27 Juin 2013

Signature 

Je soussigné - e : M^{me} TRILLON Hugette demeurant 117 Rue Louis Baudouin
de " " Roger

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

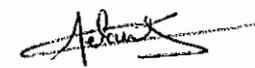
Fait à Corbeil-Essonnes le 27/06/2013

Signature 

Je soussigné - e : HELAUT GERARD demeurant 50 RUE LOUIS BAUDOIN

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

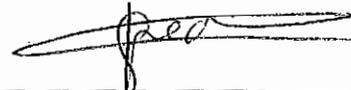
Fait à Corbeil-Essonnes le 4 JUILLET 2013

Signature 

Je soussigné - e : Leyard demeurant 38 rue Louis Baudouin
91100 Corbeil

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

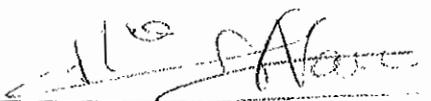
Fait à Corbeil-Essonnes le 27/07/13

Signature 

Je soussigné - e : M^{me} Vrain demeurant rue Louis Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 Juin 2013

Signature 

Je soussigné - e : M. FLECHOU Georges demeurant : 65 Chemin de la Ferte Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1^{er} / 06 / 2013

Signature

Je soussigné - e : VOCANSON demeurant : 168 Bd de Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 30 Juin

Signature

Je soussigné - e : M. Mme. ETIENNE demeurant : 157, Bd John Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 28 / 06 / 2013

Signature

Je soussigné - e : M. M. AUTISSIER demeurant : 171 Bd J. Kennedy 91100

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 / 06 / 2013

Signature

Je soussigné - e : SOANI Fatima demeurant : 267 Bd Kennedy 91100 Corbeil Essonne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 Juillet 2013

Signature

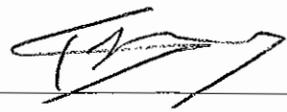
Je soussigné - e : PODEVIN Guy demeurant : ^{155^{bis}} Chemin du C.B. Corbeil

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 03/07/2013 Signature 

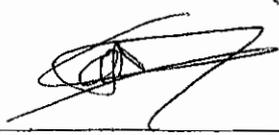
Je soussigné - e : METON Francois demeurant : 8 rue du chêne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 02 Juillet 2013 Signature 

Je soussigné - e : J. CALVAR demeurant : 23 bis chemin des Louettes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 21/7/13 Signature 

Je soussigné - e : Brousse Guy demeurant : 23 bis chemin des Louettes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 juillet 2013 Signature 

Je soussigné - e : BARRE DANIEL demeurant : 28 Chemin des Louettes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 22.07.2013 Signature 

Je soussigné - e : ROUYER SAÏD demeurant : 4 pl. d'Essonne 91100 Corbeil-Essonnes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 30 juin 2013

Signature

Je soussigné - e : Amélie Chatain demeurant : 4 pl. d'Essonne 91100 Corbeil-Essonnes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 30 juin 2013

Signature

Je soussigné - e : JUVET Patrick demeurant : 21 Ter. R. du Bd. d'Essonne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 03.07.2013

Signature

Je soussigné - e : JUVET Joëlle demeurant : 21 Ter. R. du Bd. d'Essonne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 03/07/13

Signature

Je soussigné - e : GUITARD Elisabeth demeurant : 169 Chemin de ... C O B

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27/05/2013

Signature

Je soussigné - e : M^{re} MARIETTE G. MILLE demeurant : 14 RUE DE L'AVENIR

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 02.07.2013

Signature

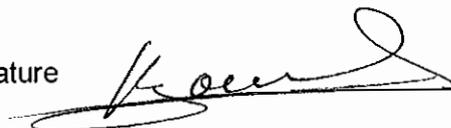


Je soussigné - e : Hauque BOLLARD demeurant : 3 Chemin Saint Lazare

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 3 juillet 2013

Signature

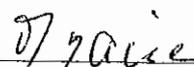


Je soussigné - e : Madame DALIER demeurant : 4 Rue Balzac

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 26 Juin 2013

Signature



Je soussigné - e : POTHON AURELIE demeurant : 5 impasse des BOUCHETS

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 01.07.13

Signature



Je soussigné - e : T. BOVATO - S. ANTO demeurant : 13 Chemin des Foyers

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2-7-13

Signature



Je soussigné - e : CHADORSKI Mickael demeurant 13 chemin des Tzouachs

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 4 juillet 2013

Signature

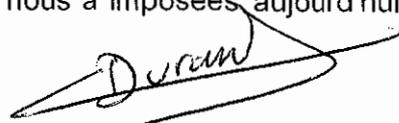


Je soussigné - e : DURAND Gérard demeurant : 15 Rue du Chêne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 02/07/2013

Signature



Je soussigné - e : BOISEAU Stephane demeurant : 19 Rue des Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 4/07/2013

Signature

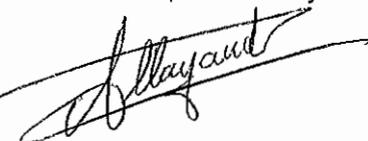


Je soussigné - e : ALLAYAUD demeurant : 88 chemin de la Fente Alais
Corbeil-Essonnes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1. Juillet 2013

Signature

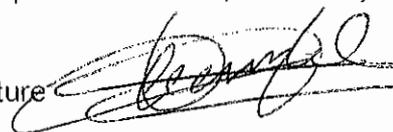


Je soussigné - e : PERONNET demeurant : E7 ch de La Fente Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 01/07/2013

Signature



Je soussigné - e : Jules BONWARD demeurant : 267 Bd. John Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

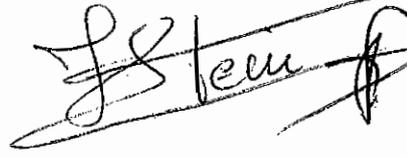
Fait à Corbeil-Essonnes le 06/07/2013

Signature 

Je soussigné - e : STEIN demeurant : 50 Bd John Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

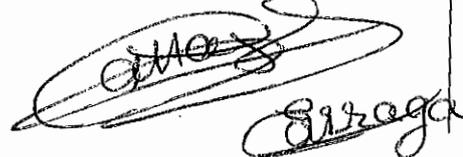
Fait à Corbeil-Essonnes le 1 juillet 2013

Signature 

Nous
Je soussignés e : DIEGO et TARRAGA ANGELINE demeurant : 55 Bld JOHN KENNEDY

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 02/07/2013

Signature 

MR et Mme TARRAGA

Je soussigné - e : PAU Edouard demeurant : 46 chemin de la Fati Alais 91400 Corbeil

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

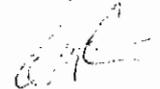
Fait à Corbeil-Essonnes le 1/07/13

Signature 

Je soussigné - e : KEPPLER Rémi demeurant : 71 Bd Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 3/7/13

Signature 

Je soussigné - e : Clarise KEPLER demeurant : 71 Bd John Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 01/07/2013 Signature 

Je soussigné - e : SOUQUET P demeurant : 105 Bd John KENNEDY

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1^{er} Juillet 2013 Signature 

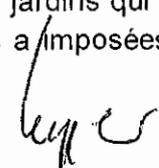
Je soussigné - e : M^{me} LETEGAE H demeurant : 95 Bd John Kennedy - CE

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 Juillet 2013 Signature 

Je soussigné - e : HANS-MARTIN KEPLER demeurant : 71 Bd Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27/6/2013 Signature 

Je soussigné - e : A. KEPLER demeurant : 71 Bd Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

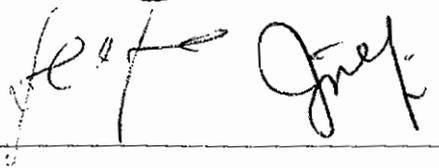
Fait à Corbeil-Essonnes le 01.07.2013 Signature 

NEGRE Jacques

Je soussigné - e : NEGRE Marie - demeurant : 113 rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27/06/2013

Signature 

Je soussigné - e : J. Lamoureux demeurant : 139 rue L. Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27-06-2013

Signature 

Je soussigné - e : RIBASSIN J.P. demeurant : 109 rue Louis Baudoin C.E

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

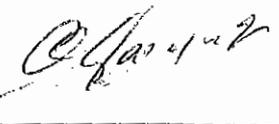
Fait à Corbeil-Essonnes le 25/06/2013

Signature 

Je soussigné - e : MARQUOT H.E.M.P. demeurant : 124 rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

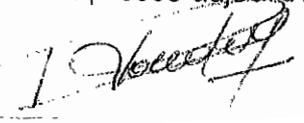
Fait à Corbeil-Essonnes le 28/6-2013

Signature 

Je soussigné - e : Soudry R demeurant : 30 rue Louis Baudoin

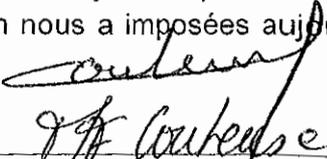
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 28.06.2013

Signature 

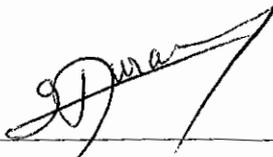
le soussigné - e : Jean Claude Couteux Marie France Couteux demeurant 59 rue Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 juillet 2013 Signature 

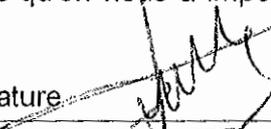
Je soussigné - e M. et Mme DURANT demeurant 32 BIS RUE LOUIS BAUDOIN

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1^{er} juillet 2013 Signature 

Je soussigné - e : HARDY Claude demeurant : 109 bis rue Louis Baudouin, CE

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 juin 2013 Signature 

Je soussigné - e : M. LOTOIS demeurant : 67 rue Louis Baudouin

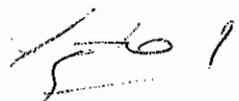
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 juin 2013 Signature 

Je soussigné - e : M. et Mme ... demeurant : 54 rue Louis Baudouin Corbeil Essonne

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

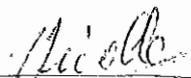
Fait à Corbeil-Essonnes le 27 juin 2013 Signature 

Je soussigné - e : KESBAH Mahandlaoui demurant : 97 Rue Louis Baudouin, 91100 Corbeil Essonnes
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.
Fait à Corbeil-Essonnes le 27/06/2013 Signature 

Je soussigné - e : LEVEQUE Cécile demurant : 115 Rue L. Baudouin 91100
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.
Fait à Corbeil-Essonnes le 21/07/13 Signature 

Je soussigné - e : DAISSON Evelyne demurant : 115 Rue Louis Baudouin
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.
Fait à Corbeil-Essonnes le 11/07/2013 Signature 

Je soussigné - e : Mme M^{me} Briot demurant : 96 Rue Louis Baudouin
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.
Fait à Corbeil-Essonnes le 25 juin 2013 Signature 

Je soussigné - e : Nicelle demurant : 75 Rue Louis Baudouin
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.
Fait à Corbeil-Essonnes le 28.6.2013 Signature 

Je soussigné - e : Mr. Trehel demeurant : 94 Rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 26 juin 2013

Signature

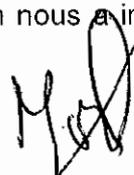


Je soussigné - e : MOING Michel demeurant : 93 rue LOU BAUDOIN

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 25/06/2013

Signature

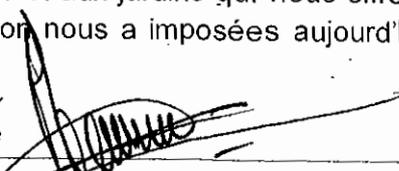


Je soussigné - e : ADAM MICHEL demeurant : 34, Rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27/06/13

Signature

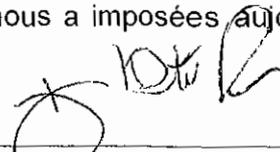


Je soussigné - e : X DIDIER demeurant : 119 rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27.6.2013

Signature



Je soussigné - e : Général B. BAUDOIN demeurant : 117 rue Louis Baudoin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 28/06/2013

Signature



Je soussigné - e : Machado Carlos demeurant : 37 chemin de la Ferté Alais
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

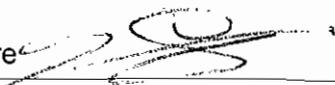
Fait à Corbeil-Essonnes le 02/07/2013.....

Signature 

Je soussigné - e : GOTGODIEU HERVE demeurant : 36 CR. de Pa. Fauti Alais
91100 Corbeil Essonnes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

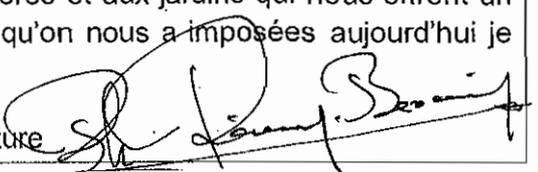
Fait à Corbeil-Essonnes le 01/07/13.....

Signature 

Je soussigné - e : RÉMON Philippe demeurant : 34 Chemin de la Ferté Alais
91100 CORBEIL-ESSONNES

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1^{er} Juillet 2013.....

Signature 

Je soussigné - e : PIHACH demeurant : 55 rue de la Ferté

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

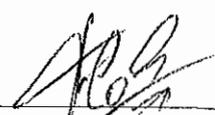
Fait à Corbeil-Essonnes le 1-7-2013.....

Signature 

Je soussigné - e : U^{MR} Floca demeurant : chemin de Pa. Ferté Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1.7.2013.....

Signature 

Je soussigné - e : LAVERY Philippe demeurant 20 Chemin de la Ferte Alias
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1 Juillet 2013 Signature [Signature]

Je soussigné - e : MARLOW demeurant 32 Chemin de la Ferte 91100 CORBEIL
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 4 juillet 2013 Signature [Signature]

Je soussigné - e : M^{me} et M^{lle} BOUACID demeurant 40 CHEMIN DE LA FERTE ALIAS
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 30/06/2013 Signature [Signature]

Je soussigné - e : DEJOUR Pierre demeurant 38, chemin de la Ferte Alias
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 01/07/2013 Signature [Signature]

Je soussigné - e : DEVILLARD JP demeurant 20 Chemin de la Ferte Alias
à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 29/06/2013 Signature [Signature]

Je soussigné - e : Françoise Marnay demeurant : 39 Ch. Ferté Alais.....

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2.07.13.....

Signature

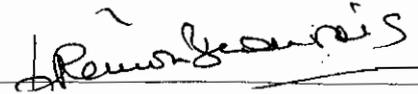


Je soussigné - e : RÉMON Jacqueline demeurant : 34 Chemin de la Ferté Alais
91100 CORBEIL-ESSONNES

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 1^{er} Juillet 2013.....

Signature

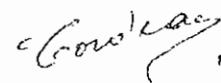


Je soussigné - e : CORDEAU officine demeurant : 33 Chemin de la Ferté Alais.....

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 Juillet 2013.....

Signature



Je soussigné - e : ROSTANG Martine demeurant : 30 Chemin de la Ferté Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 3/7/2013.....

Signature

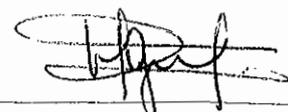


Je soussigné - e : YGOUF Michel demeurant : 32 bis Chemin de la Ferté Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 juillet 2013.....

Signature



Je soussigné - e : HUBION Jean-Pierre..... demeurant : 38 Rue Louis BAUDOIN.....

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

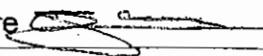
Fait à Corbeil-Essonnes le 26/6/2013.....

Signature 

Je soussigné - e : Garnier Sylvie..... demeurant : 12 chemin de la Ferrière A lais
91120 Corbeil

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

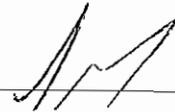
Fait à Corbeil-Essonnes le 2/7/13.....

Signature 

Je soussigné - e : M^r CARNERO Bernard demeurant : 12 ch de la Ferrière A LAIS

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

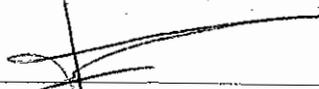
Fait à Corbeil-Essonnes le 2/7/2013.....

Signature 

Je soussigné - e : Romanic FRERE..... demeurant : 117 G rue Louis Baudoïn

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

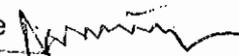
Fait à Corbeil-Essonnes le 27 juin 2013.....

Signature 

Je soussigné - e : DEWAILLY François demeurant : 32 Rue Louis Baudoïn

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 Juin 2013.....

Signature 

Je soussigné - e : M^{me} BIZET demeurant : 74, rue Louis Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 25 juin 2013

Signature

Je soussigné - e : M^{me} Crovillebois demeurant : 7 rue Georges Brassens

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 01.07.13

Signature

Je soussigné - e : PERTIN Bernard demeurant : 3 Rue Louis Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 26/6/13

Signature

Je soussigné - e : Vincent Jean-Clod demeurant : 11, rue Louis Baudouin

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 26 juin 2013

Signature

Je soussigné - e : Mr. CAPOUCADE demeurant : 104 d r L. Baudouin 91100 C-E

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 3/07/13

Signature

Je soussigné - e : Madame PALICAT demeurant : 174 Boulevard J. Kennedy.....

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 27 Juin 2013.....

Signature

Je soussigné - e : FREDI demeurant : 98 rue Louis Braille 91100 Corbeil-Essonnes

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 04/07/13.....

Signature

Je soussigné - e : M^r Hoffman demeurant : 39 John Kennedy

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 28 Juin 2013.....

Signature

Je soussigné - e : CHAPUIS Marie Josette demeurant : 51 Bld J. Kennedy 91100 CORBEIL-E

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulière et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2 juillet 2013.....

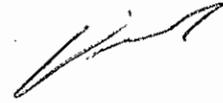
Signature

Je soussigné - e : VIDY Michel demeurant : 12^{Bis} Rue de la Ferté Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics. Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 2/7/2013.....

Signature



Je soussigné - e : ROSTAING Noël demeurant : 30 Chemin de la Ferté Alais

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 3/7/2013.....

Signature



Je soussigné - e : MASDOUMIER demeurant : 7 Chemin de la Ferté ALAIS -
91100

à Corbeil-Essonnes déclare m'opposer au PLU 2013 car les conditions de notre quartier ne sont pas réunies pour accueillir de nouveaux bâtiments en terme de trafic et circulation, de stationnement, de commerces, d'équipements publics Je suis attaché - e aux maisons en meulières et aux jardins qui nous offrent un environnement agréable menacé par des constructions oppressantes qu'on nous a imposées aujourd'hui je dis **STOP AU BETON**.

Fait à Corbeil-Essonnes le 02.07.2013.....

Signature





Corbeil-Essonnes-Environnement

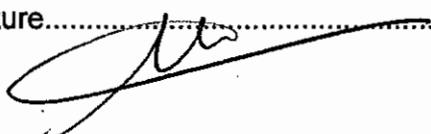
N° 54 cycle 1

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur... ^{et} MAHAUD Rmi et Geneviève...

Adresse... 15 rue de la DAUPHINE 91100

Signature...  16^{me} Mahaud

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Carrié n° 24



N° 55 regist

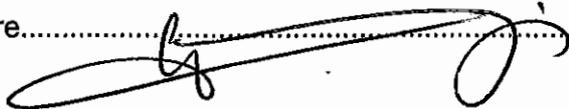
Corbeil-Essonnes-Environnement

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa proposition de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur.....PERRAGUIN....., DANATINE.....

Adresse.....7 rue RETOUILLE.....

Signature..........

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à : confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

cahier n° 25



PRESSOIR PROMPT
ET
MOULIN GALANT

cahier n° 26

Association des riverains du Boulevard Kennedy et des rues adjacentes

Monsieur le Maire,

Du 8 juin au 6 juillet, les corbeil-essonnois donnent leur avis au commissaire enquêteur au centre administratif Darblay sur le nouveau (Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été présenté au Conseil municipal du 25.02.2013 et qui devrait être voté en octobre. C'est sur la base de ces remarques que sera adopté ou non le PLU 2013.

L'association des riverains du boulevard Kennedy et des rues adjacentes émettra un avis **défavorable** au PLU 2013 pour les raisons suivantes :

→ **Pour des raisons de forme**: la durée de l'enquête ne permet pas aux citoyens de participer à l'enquête publique au regard de la taille du document de 126 pages uniquement disponible au service urbanisme ou en téléchargement (document zippé de 181 MO). Ces contraintes rendent difficile l'appropriation d'un document complexe.

→ **Pour des raisons de non concertation**: Le document est différent de celui présenté à la commission à laquelle a participé l'association tout au long de la rédaction du PLU, ce n'est pas non plus le document présenté en réunion publique. Nous y avons constaté des changements notables que nous n'avons pas pu rejeter en temps et en heure. Il y a donc un manquement à la concertation.

De plus, des pavillons ont été retirés ou ajoutés dans les différentes zones au gré des demandes des propriétaires en dehors de toute concertation, exemple du 139 - 145 bd Kennedy.

→ **Pour des anomalies constatées** : Sur le document du zonage concernant le Bd Kennedy les schémas sont erronés, la planche 5/4 ne prend pas en compte les nouveaux bâtiments construits, elle est donc fautive.

→ **Pour des raisons de fond** :

Le quartier de Pressoir Prompt est à l'origine une zone pavillonnaire modifiée lors du PLU de 2005. En 2009 l'association s'était opposée au PLU qui favorisait une urbanisation massive du boulevard avec une cible d'augmentation de la population de Corbeil-Essonnes à 52 000 habitants en 2014 ce qui est toujours notifié dans le PLHI, en vigueur.

Par son combat l'association avait obtenu un périmètre d'étude et un droit de sursis à statuer de 2 ans qui protégeaient la zone pavillonnaire des projets d'envergure.

Le PLU de 2013 n'est pas aussi permissif mais permet la réalisation de nouveaux projets, il y a une vraie volonté de continuer à bétonner le bd Kennedy.

Quelles en seront les conséquences ?

→ **Augmentation du trafic automobile** sur Kennedy et rue Duchêne où, conjuguée avec celle de la Papeterie, la circulation deviendra vite un problème inextricable.

→ **Stationnement impossible** : si les aménagements permettront de réduire fortement le stationnement sauvage, d'autres difficultés sont attendues: des incivilités entre riverains recherchant une place en fin de journée. Les propriétaires des pavillons vont se retrouver

face à de vraies difficultés pour lesquelles rien n'est proposée, l'étude de circulation n'ayant pas traité ce point.

► Un PADD absent: Dans le chapitre des performances énergétiques et environnementales on peut lire pour la zone UB, la mention: « sans objet ». Les recommandations du Grenelle de l'environnement ne passeront pas par notre quartier. Or, il constitue de par sa situation exceptionnelle en coteaux et de par ses jardins, une trame verte qui n'est absolument pas prise en compte dans ce PLU.

Nous demandons une réglementation permettant de garder l'espace existant, pour permettre un équilibre entre les circulations automobiles et piétonnes, l'accès handicapés, les voies cyclables et les accès aux places de stationnement.

L'actuelle expérimentation de partage de la route sur une portion du boulevard actuellement en réaménagement est totalement aberrante compte-tenu du trafic intense, du passage très fréquent de poids lourds et d'une ligne de bus à grosse rotation. Nous préconisons de revenir à une piste cyclable doublée d'une voie piétonne plus sécurisée qui permettrait de circuler de façon aisée et sécurisée. D'autant que l'association est en mesure de faire des propositions pour l'aménagement d'un pédibus pour le déplacement sans voiture.

Notre proposition de verger partagé sur le seul espace vert de cette partie du boulevard (pelouse de l'école Kergomard) n'a encore pas trouvé oreille sérieuse: la municipalité préfère y construire un cube de béton (shelter électrique) et préserver le stationnement de 3 voitures en journée. Nous revendiquons la restitution aux riverains de cet espace de convivialité aménageable pour le bien-être de tous.

De plus la commune est en train de véritablement mailler certains quartiers avec des antennes relais de téléphonie mobile. Une antenne effective de 15m est déjà érigée à Moulin Galant; un permis vient d'être accordé pour une antenne en cœur pavillonnaire de Pressoir prompt avec beaucoup d'assistantes maternelles et à proximité des écoles Steeg et Kergomard - au détriment de toute prise en compte des mises en garde des autorités sanitaires sur leur dangerosité et sans aucune concertation des riverains

► Des équipements insuffisants: Le secteur scolaire du quartier est réparti sur deux groupes scolaires. Cependant par manque de places, des familles sont obligées d'inscrire leurs enfants à l'Ermitage ou à Montconseil.

Il semblerait que le flux démographique retombe en 2017 et que les écoles du quartier accueilleraient enfin tous les enfants du quartier.

► L'absence de précautions prises au regard de la spécificité géologique du quartier. Exposé aux risques de retraits et gonflements des argiles qui composent son sous-sol, phénomène noté par la Préfecture, Pressoir Prompt est aussi confronté au problème de ruissellement des eaux. La forte urbanisation a entraîné l'abattage d'arbres qui retenaient la terre évitant ainsi des glissements de terrains. Nous sommes très inquiets pour l'église St Paul menacée par les ruissellements venant des constructions Bouygues et dont le talus arrière est très entamé lors de chaque forte pluie. Ceci est aggravé par la circulation des piétons vers la gare de Moulin Galant qui a sérieusement augmenté du fait des collectifs proches.

Cela impacte aussi la rue Brassens, le chemin des Lorittes, le chemin de la Ferté (côté pair) et l'impasse des Bouchers ainsi que les habitations situées en bas du coteau côté impair du boulevard: personne aujourd'hui ne mesure l'effet des constructions de ces 3 dernières années sur le sous-sol.

Notre opposition se porte donc sur :

► Un zonage favorable au béton : la densification désormais autorisée au niveau de B2H créera une troisième zone de forte densification et la N7 deviendra à terme un front urbain continu de la demi-lune au lycée Doisneau avec une augmentation de la densité de l'emprise au sol.

Les fonds de parcelle ne sont pas préservés. Les parcelles longues et étroites ont été « rezonées » de manière à permettre la construction d'immeubles en peigne, constructions que nous avons déjà rejetées pour leur aspect hyper concentré.

Nous maintenons qu'aucune construction ne devra être réalisée en limite de propriété et ne pas empiéter sur le domaine public (extensions comprises), cela nécessite une limite de recul de 15 m par rapport à la ligne d'eau.

Cela permettra de garder un aspect paysager et le recul préservera les futurs habitants des nuisances de la N7 et du sentiment de violation de l'espace public

► Les zones de transition annoncées n'en sont plus: les mesures préconisées par l'association ont disparu du document final. Les règlements de zone ne sont pas de tout rassurants à cet égard, nous craignons la constitution d'un front urbain massif et incohérent d'un bout à l'autre du boulevard dans les 4 années à venir. Nous revendiquons de vraies zones de transition en termes d'espaces, de hauteur de construction, d'espace d'aération et de verdure.

► Les fonds de parcelle ne nous paraissent pas être préservés. Les parcelles longues et étroites ont été clairement intégrées en zone UB : elles permettront la construction d'immeubles en peigne, constructions que nous avons déjà rejetées pour leur aspect hyper concentré.

► De même nous n'avons pas constaté la volonté de réduire les constructions sur de minuscules surfaces < 500m².

En conclusion

L'ensemble des problématiques soulevées montrent qu'une pause est nécessaire dans l'avancement des constructions. Tout tend à montrer que le quartier doit apprendre à vivre son actuelle urbanisation et son réaménagement et que nous puissions en mesurer les conséquences : Comment se comporte le sous-sol, comment évolue le trafic, comment se solutionne le stationnement.... Cela permettra aussi d'analyser les besoins en terme de logement au regard d'un PLHI qui devrait être redéfini pour annoncer clairement les intentions politiques de la CASE.

Nous préconisons donc un zonage qui permette un répit et réponde à la volonté des riverains : **stop au béton.**

Nous vous remettons les signatures de 106 riverains qui soutiennent la position de l'association.

Nous vous demandons de tenir compte de cette protestation, notre quartier se refuse à devenir la zone fortement urbanisée que vous continuez à vouloir nous imposer.

Fait à Corbeil-Essonnes le 5 juillet 2013

Martine Soavi
Présidente de l'association des riverains du Bd Kennedy et des rues adjacentes





N° 57 registre 1

cahier n° 27

Corbeil-Essonnes-Environnement

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est soumise à enquête publique du 05 juin au 06 juillet 2013

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU proposé, en tant que Personne Publique Associée ; cet avis porte sur les points suivants :

- Maîtriser l'urbanisation de la commune ;
- Améliorer le déplacement et le stationnement ;
- Limiter l'Imperméabilisation des sols ;
- Revaloriser la biodiversité - Cirque de l'Essonne et présence de la Seine et de l'Essonne dans la ville ;
- Valoriser le patrimoine architectural ;
- Maintenir et développer des activités économiques et commerces de proximité.

Nous allons compléter cet avis, pendant l'enquête publique, avec des demandes de modifications portant sur le zonage et le règlement et une **pétition** adressée au commissaire-enquêteur.

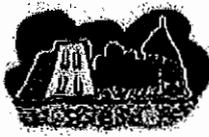
Vous pouvez consulter ces avis et la pétition relative au PLU sur notre site : www.confluence-91.org - rubrique : actualité.

Il est très IMPORTANT que chacun apporte ses remarques sur l'aménagement et l'avenir de la commune. Il s'agit de notre qualité de vie et du maintien des équilibres existants.

Vous pouvez, jusqu'au 6 juillet 2013 / 12H00, soit :

- signer la pétition jointe de Corbeil-Essonnes-Environnement ;
- déposer votre contribution sur le cahier du commissaire-enquêteur au centre administratif Darblay ;
- envoyer vos remarques par courrier électronique à l'adresse suivante : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Soyez nombreux à vous déplacer, du nombre de participant(e)s dépendra la possibilité de faire évoluer les points qui vous importent.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevalier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,.. soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francillienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... GHINI

Adresse..... 35 Allée A Briand

Signature..... 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente à Essonne-Nature-Environnement

confluence91@orange.fr

<http://www.confluence-91.org> ou <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>



N° 88 reg 1

cahier n° 28

Corbeil-Essonnes-Environnement

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est soumise à enquête publique du 05 juin au 06 juillet 2013

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU proposé, en tant que Personne Publique Associée ; cet avis porte sur les points suivants :

- Maitriser l'urbanisation de la commune ;
- Améliorer le déplacement et le stationnement ;
- Limiter l'Imperméabilisation des sols ;
- Revaloriser la biodiversité - Cirque de l'Essonne et présence de la Seine et de l'Essonne dans la ville ;
- Valoriser le patrimoine architectural ;
- Maintenir et développer des activités économiques et commerces de proximité.

Nous allons compléter cet avis, pendant l'enquête publique, avec des demandes de modifications portant sur le zonage et le règlement et une **pétition** adressée au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez consulter ces avis et la pétition relative au PLU sur notre site : www.confluence-91.org - rubrique : actualité.

Il est très IMPORTANT que chacun apporte ses remarques sur l'aménagement et l'avenir de la commune. Il s'agit de notre qualité de vie et du maintien des équilibres existants.

Vous pouvez, jusqu'au 6 juillet 2013 / 12H00, soit :

- signer la pétition jointe de Corbeil-Essonnes-Environnement ;
- déposer votre contribution sur le cahier du commissaire-enquêteur au centre administratif Darblay ;
- envoyer vos remarques par courrier électronique à l'adresse suivante : commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Soyez nombreux à vous déplacer, du nombre de participant(e)s dépendra la possibilité de faire évoluer les points qui vous importent.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevalier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,.. soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - d'une manière indissociable -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - et géotechnique, avant l'instruction de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, d'avantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur, *LAGER MICHEL*

Adresse *35 Allée Arlette Briand 91100 Corbeil-Essonnes*

Signature *LAGER MICHEL*

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes



La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est soumise à enquête publique du 05 juin au 06 juillet 2013

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU proposé, en tant que Personne Publique Associée ; cet avis porte sur les points suivants :

- Maitriser l'urbanisation de la commune ;
- Améliorer le déplacement et le stationnement ;
- Limiter l'Imperméabilisation des sols ;
- Revaloriser la biodiversité - Cirque de l'Essonne et présence de la Seine et de l'Essonne dans la ville ;
- Valoriser le patrimoine architectural ;
- Maintenir et développer des activités économiques et commerces de proximité.

Nous allons compléter cet avis, pendant l'enquête publique, avec des demandes de modifications portant sur le zonage et le règlement et une **pétition** adressée au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez consulter ces avis et la pétition relative au PLU sur notre site :
www.confluence-91.org - rubrique : actualité.

Il est très IMPORTANT que chacun apporte ses remarques sur l'aménagement et l'avenir de la commune. Il s'agit de notre qualité de vie et du maintien des équilibres existants.

Vous pouvez, jusqu'au 6 juillet 2013 / 12H00, soit :

- signer la pétition jointe de Corbeil-Essonnes-Environnement ;
- déposer votre contribution sur le cahier du commissaire-enquêteur au centre administratif Darblay ;
- envoyer vos remarques par courrier électronique à l'adresse suivante :
commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Soyez nombreux à vous déplacer, du nombre de participant(e)s dépendra la possibilité de faire évoluer les points qui vous importent.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevalier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,.. soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francilienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, **complètement imperméabilisés**, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

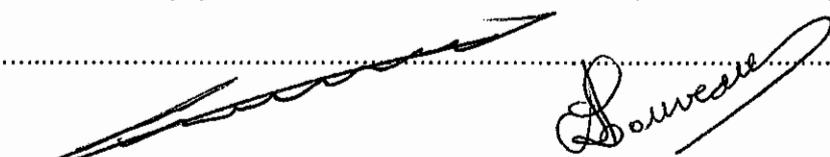
Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur... **JEAN-CLAUDE LOUVEAU ET ANNIE LOUVEAU**

Adresse... **5 RUE DU CHAMP D'ÉPREUVES - 91100 CORBEIL-ESSONNES**

Signature..... 

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes





La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est soumise à enquête publique du 05 juin au 06 juillet 2013

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU proposé, en tant que Personne Publique Associée ; cet avis porte sur les points suivants :

- Maitriser l'urbanisation de la commune ;
- Améliorer le déplacement et le stationnement ;
- Limiter l'Imperméabilisation des sols ;
- Revaloriser la biodiversité - Cirque de l'Essonne et présence de la Seine et de l'Essonne dans la ville ;
- Valoriser le patrimoine architectural ;
- Maintenir et développer des activités économiques et commerces de proximité.

Nous allons compléter cet avis, pendant l'enquête publique, avec des demandes de modifications portant sur le zonage et le règlement et une **pétition** adressée au commissaire-enquêteur.

Vous pouvez consulter ces avis et la pétition relative au PLU sur notre site :
www.confluence-91.org - rubrique : actualité.

Il est très IMPORTANT que chacun apporte ses remarques sur l'aménagement et l'avenir de la commune. Il s'agit de notre qualité de vie et du maintien des équilibres existants.

Vous pouvez, jusqu'au 6 juillet 2013 / 12H00, soit :

- signer la pétition jointe de Corbeil-Essonnes-Environnement ;
- déposer votre contribution sur le cahier du commissaire-enquêteur au centre administratif Darblay ;
- envoyer vos remarques par courrier électronique à l'adresse suivante :
commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Soyez nombreux à vous déplacer, du nombre de participant(e)s dépendra la possibilité de faire évoluer les points qui vous importent.



Corbeil-Essonnes-Environnement

Pétition pour demander des modifications du zonage du projet de PLU 2013

❖ Zonage UB (zone urbaine d'habitat diversifié)

Une partie importante de la ville est classée en UB : les quartiers à l'intérieur du périmètre délimité par la rive gauche de l'Essonne, les Grands Moulins, la gare de Corbeil, les allées A. Briand et les rues perpendiculaires jusqu'à Chantemerle. Cette zone UB est, de par ses caractéristiques (emprise au sol, COS, hauteur), destinée à recevoir une urbanisation accrue. Ces quartiers, qui pour certains ne sont pas différents de quartiers adjacents classés en UH, constituent la zone qui répond aux exigences de densification en logements du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les immeubles construits à l'intérieur du périmètre - quai Bourgoin / rues Saint Nicolas / Saint Spire / Chevalier - sont affectés en UB, comme les immeubles construits sur le boulevard J.Kennedy, au milieu d'une zone UH.

Cette densification, qui pourrait supporter des immeubles de hauteur supérieure, avec une moindre occupation du sol, ne saurait se réaliser avec les mêmes impacts négatifs que ceux générés par les opérations évoquées ci-dessus.

Nous demandons que ces zones UB et UH soient harmonisées avec une vision d'avenir.

❖ Zonage UH (zone urbaine pavillonnaire)

Nous demandons qu'une superficie minimum soit définie pour qu'un terrain soit constructible en zone UH et UHa, afin de maintenir un équilibre correct entre le bâti et un espace vert perméable.

Les anciens moulins Hutteau (20-22 rue Lavoisier - domaine privé de la commune de Corbeil-Essonnes) sont classés en UH. Nous demandons que ce bâtiment et ses abords soient préservés, sauvegardés et classés en UL.

❖ Zonage UI (zone urbaine d'activités)

Plus de 70 % de la population active de la commune travaillent à l'extérieur. Nous demandons que la densification d'activités évoquée de la ville porte surtout sur les zones UI largement inoccupées, et la création de nouvelles zones UI pour y implanter des activités créatrices d'emplois.

❖ Zonage UL (zone urbaine d'équipements publics)

Nous demandons que la zone UL qui englobe le stade Mercier, les terrains de tennis, la maternelle Pasteur, la PMI et les terrains de l'ancien hôpital Galignani - boulevard H. Dunant reste entièrement en zone UL.

Le projet de PLU 2013 veut créer en plein milieu de cette zone UL – entre le stade, la PMI, la maison de retraite, l'école maternelle Pasteur – une zone UBa constructible, pour y construire des logements. Ce découpage n'est pas acceptable. Nous demandons à ce que tous les équipements scolaires publics ou privés, les parkings publics, gymnases, halles de marché, prison,.. soient en zone UL.

❖ Zonage N (zone naturelle - terrains non équipés)

Nous demandons le classement de l'intégralité du cirque de l'Essonne en Espace Naturel Sensible (ENS) ainsi que la non création d'une zone UL dans cet espace. Nous demandons la compensation correcte sur le territoire de la commune de toutes les zones N supprimées (montagne des Glaises - clos Lecomte - anciens vergers Boulard). Les talus de la Francillienne, les allées A. Briand, le parking quai M. Riquiez, complètement imperméabilisés, ne sauraient être classés en zone N.

❖ **Stationnement**

Nous demandons que toutes les superficies, aujourd'hui affectées au stationnement public, soient clairement identifiées, conservées à cet effet et affectées d'un zonage spécifique UL. Nous demandons la création d'emplacements réservés pour y construire des parcs de stationnement public.

La puissance publique doit, maintenant, résoudre le problème du déficit de places de stationnement, dû au report du stationnement privé sur le domaine public. Le maire doit, impérativement, faire respecter par les promoteurs et notaires, l'obligation réglementaire de vente - **d'une manière indissociable** -, d'un logement et d'une place de parking privative. De même, les baux de location doivent reprendre cette disposition.

❖ **Etude hydrogéologique et géotechnique**

Nous demandons, qu'enfin, la mairie fasse réaliser, sur le territoire communal, les indispensables études hydrogéologique - promise - et géotechnique, **avant l'instruction** de tout nouveau permis de construire comprenant des places de parking en sous-sol.

❖ **Espaces verts**

Nous demandons que dans les zones d'habitat collectif UB UC UH, davantage d'espaces verts paysagés protégés soit délimités.

❖ **Urbanisation des anciennes zones industrielles polluées**

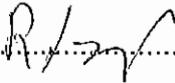
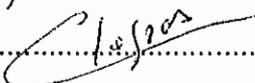
Nous demandons à ce que les prescriptions d'utilisation de ces terres soient inscrites dans le règlement de ces zones.

Monsieur le Commissaire-enquêteur du projet de PLU 2013 de Corbeil-Essonnes,

Je soussigné(e), m'associe à l'association Corbeil-Essonnes-Environnement dans sa demande de modifications du projet de PLU.

Madame, Monsieur..... Roger LEGROS et Colette LEGROS.....

Adresse..... 5 rue du champ d'Épaves.....

Signature.....  

à envoyer ou adresser avant le 6 juillet 2013 à :

confluence91@orange.fr

commissaireenqueteur@mairie-corbeil-essonnes.fr

Commissaire-enquêteur PLU 2013, 11 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes

